

Les jeunes et leurs difficultés financières

Romain Duvivier et Caroline Jeanmart

Octobre 2015

Abstract

Cet article propose une analyse des difficultés financières, voire de la précarité économique vécue par les jeunes. Il s'interroge à trois niveaux (1) Les jeunes connaissent-ils davantage de difficultés financières ? (2) Recourent-ils plus au crédit ? (3) Leur endettement présente-t-il des spécificités par rapport à celui des autres tranches d'âges ?

Les analyses des données de la Centrale des crédits aux particuliers (C.C.P.) indiquent que les Belges de moins de 25 ans sont peu concernés par le crédit et que les montants moyens empruntés par les plus jeunes dans le cadre de crédits à la consommation sont plus faibles que dans les autres tranches d'âge. A l'inverse, les jeunes font davantage défaut sur leurs crédits.

Si on se focalise sur un public particulier, à savoir celui recourant aux procédures de médiation de dettes, on constate que les moins de 25 ans sollicitent moins les professionnels du secteur. Ces jeunes en médiation de dettes semblent percevoir des revenus plus faibles, avoir contracté moins de dettes de crédit, être concernés par davantage de dettes hors crédit et au total avoir un endettement moindre que les « médiés » plus âgés.

Des données d'enquêtes produites par l'Observatoire permettent de pousser plus loin l'analyse. Elles soulignent qu'à catégories d'âge égales, les jeunes emprunteurs éprouvent davantage de difficultés financières que les jeunes n'ayant contracté aucun crédit. Trois facteurs notamment pourraient l'expliquer: des revenus plus faibles, une moindre culture financière et des faiblesses en termes de gestion budgétaire. Les difficultés plus importantes des jeunes emprunteurs ne semblent par contre s'expliquer ni par des mensualités de remboursement plus élevées en montants absolus, ni par une vision plus favorable de l'emprunt.

L'Observatoire remercie notamment Ricardo Cherenti (Conseiller au Service Insertion Précarité de la Fédération des C.P.A.S.) et Mikael Petitjean (Professeur à l'UCLouvain) pour leur relecture attentive et leurs commentaires. Les auteurs restent responsables des erreurs et omissions qui pourraient subsister dans cet article.



SOMMAIRE

Introduction	3
1. Les jeunes, le crédit et les défauts de paiement en matière de crédit : les enseignements des données de la Centrale des crédits aux particuliers	4
1.1. Jeunes et taux de participation au crédit	4
1.2. Recours des jeunes au crédit et importance des montants empruntés	5
1.3. Jeunes et défaillances en matière de crédit	8
1.4. Synthèse	9
2. Les jeunes et le recours aux procédures de médiation de dettes : les données concernant le règlement collectif de dettes et le recours aux services de médiation de dettes agréés	10
2.1. Le recours à la procédure en règlement collectif de dettes	10
2.2. Le recours aux institutions agréées pour la médiation de dettes	11
3. Le ressenti des jeunes en matière de difficultés financières : les enseignements de données d'enquête collectées par l'Observatoire	13
3.1. Tentative de mesure des difficultés financières	13
3.2. Age et difficultés financières ressenties	15
3.3. Age et indicateurs de défaut de paiement et de privation matérielle	18
3.4. Difficultés financières des jeunes emprunteurs : quelles explications ?	19
3.4.1. Un manque de revenus ?	19
3.4.2. Un endettement excessif ?	20
3.4.3. Des lacunes en termes de culture financière ?	23
3.4.4. Une gestion budgétaire déficiente ?	25
3.4.5. Un rapport au crédit particulier ?	26
3.5. Synthèse	27
Conclusion	28
Bibliographie	30
Annexes	31

Introduction

La « jeunesse » est une période de la vie généralement marquée par des étapes-clés telles que l'émancipation par rapport à la famille d'origine, la socialisation entre pairs, les premiers pas dans la vie active et dans la vie en couple, l'acquisition d'un premier bien immobilier, etc. Ces étapes de la vie génèrent fréquemment des tensions en raison de l'écart entre les ressources financières nécessaires et celles qui sont effectivement disponibles. De nombreuses données socioéconomiques relatent d'ailleurs des parcours d'insertion sociale et/ou professionnelle parfois difficiles pouvant avoir des conséquences psychosociales non négligeables.

Alors qu'il a été démontré que les jeunes générations avaient des revenus plus faibles que leurs aînés au même stade de la vie et que leur autonomie résidentielle ne s'accompagnait pas systématiquement d'une autonomie financière, les jeunes tentent de trouver un équilibre entre « une volonté de consommation favorisée par une société d'hyperchoix et les contraintes financières subies » (Crédoc, 2012). La consommation jouerait d'ailleurs un rôle important dans le processus de socialisation des jeunes qui y verraient un moyen d'affirmer leurs valeurs (Crédoc, 2012). Or, cette consommation a un prix et nécessite des revenus suffisants.

Le coût de la vie serait aussi plus élevé pour les jeunes d'aujourd'hui que pour ceux qui les ont précédés (notamment en raison de l'augmentation du prix d'achat des habitations, des loyers, du coût de l'énergie et des biens de consommation courante). Le pouvoir d'achat des jeunes s'est donc détérioré (Recours *et al.*, 2008).

La détérioration des revenus des plus jeunes en Belgique ne s'expliquerait pas par un écart de niveau de diplôme, puisque les jeunes générations sont davantage diplômées que les générations précédentes : en 2013, 42,5% des 25-29 ans ont un diplôme de l'enseignement supérieur contre 17,7% des 60 ans et plus¹. La faiblesse du revenu des jeunes serait, d'une part, liée à une difficulté d'accéder à l'emploi. L'écart entre le taux de chômage des jeunes et celui des plus âgés a d'ailleurs rarement été aussi important : ce taux s'élève à 15,7% pour les 20-29 ans contre 6,6% chez les 30-54 ans². D'autre part, une forte proportion des jeunes occupe des emplois plus précaires et moins rémunérés³. Deux statistiques issues de l'enquête sur la force de travail (2013) le confirment : alors que seuls 1,4% des 25-49 ans travaillent sous le statut d'intérimaire, ils sont 6,42% chez les travailleurs âgés de 15-24 ans, et 13% des travailleurs âgés de 15-24 ans sont engagés dans un contrat à durée déterminée (CDD) contre seulement 4,1% des 25-49 ans⁴.

A la détérioration du pouvoir d'achat des jeunes s'ajoute le fait que ceux-ci ont des standards de consommation qui, par rapport à ceux qu'avaient leurs aînés au même âge, les poussent à dépenser davantage : téléphonie et télécommunications, produits high-tech, etc.

Ce contexte particulier nous a poussés à proposer une analyse des difficultés financières et de la précarité économique que certains jeunes peuvent présenter. Dans la suite de cet article, nous nous demanderons si, par rapport aux autres tranches d'âge, les jeunes connaissent davantage de difficultés financières, s'ils recourent plus au crédit et si leur endettement présente des spécificités. A cette fin, nous comparerons la situation des jeunes avec celle des personnes plus âgées. Trois sources de données seront exploitées afin de mettre en évidence les caractéristiques propres

¹ Source : S.P.F. Economie, P.M.E., Classes moyennes et Energie (DGSIE), Enquête sur les forces de travail 2013.

² Source : idem.

³ Selon la Commission européenne, les caractéristiques du travail précaire sont : peu ou pas de sécurité d'emploi, bas salaires, absence ou insuffisance de protection sociale, absence de protection contre le licenciement, absence de formation professionnelle, conditions de travail mettant en danger la santé et la sécurité, absence de délégation syndicale et impossibilité d'emprise sur son emploi du temps.

Source : McKay S., Jeffreys S., Paraksevpoulou A., Keles J., 2012, Etude sur le travail précaire et les droits sociaux, Synthèse, Working Lives Research Institute, Faculty of Social Sciences and Humanities London Metropolitan University.

⁴ Source : S.P.F. Economie, P.M.E., Classes moyennes et Energie (DGSIE), Enquête sur les forces de travail 2013.

aux jeunes : (1) la Centrale des crédits aux particuliers⁵ (C.C.P.) de la Banque Nationale de Belgique (B.N.B.), (2) une enquête portant sur les connaissances financières, la vision du crédit et les difficultés financières des ménages belges menée par l'Observatoire (O.C.E.) dans le courant de l'année 2013 et (3) les enquêtes annuelles respectives de l'Observatoire (pour la Wallonie) et du Vlaams Centrum Schuldenlast (pour la Flandre) auprès des institutions agréées pour la médiation de dettes (S.M.D.)⁶. Concernant la Région de Bruxelles-Capitale, aucune collecte récurrente de données n'est réalisée auprès des services de médiation de dettes agréés.

Il nous semble que le début de la trentaine devrait servir de frontière entre les « jeunes » et le reste de notre échantillon. C'est en effet vers cet âge seulement que désormais, suite à une évolution globale observée depuis plusieurs décennies, on connaît en moyenne le premier emploi stable, le premier logement autonome, le début de la vie de couple, la naissance du premier enfant⁷, etc. La période allant de 18 ans au début de la trentaine constitue donc une tranche d'âge durant laquelle de nombreuses étapes sont franchies et peuvent nécessiter la prise d'engagements financiers pouvant déséquilibrer un budget parfois serré. L'âge qui servira de seuil séparant les jeunes (sur lesquels nous nous centrons ici) et le reste de la population dépendra toutefois de la disponibilité des données : les enquêtes de l'O.C.E. utilisent le seuil de 30 ans qui nous semble le plus adéquat tandis que les données de la C.C.P. retiennent les seuils de 25 et 35 ans. Pour ces dernières, il nous a dès lors paru plus pertinent d'opter pour le seuil de 35 ans. De fait, étant donné qu'ils contractent relativement moins de crédits, les moins de 25 ans sont sous-représentés dans la C.C.P. par rapport à leur poids dans la population majeure.

La première section de l'article s'interroge sur le recours des jeunes au crédit et les défaillances de remboursement qui, le cas échéant, en découlent. La deuxième section s'intéresse au profil des jeunes en difficulté financière qui recourent à un professionnel dans le cadre d'une procédure de médiation de dettes. La troisième et dernière section propose une analyse du ressenti des jeunes face à leurs éventuelles difficultés financières et s'interroge sur les raisons pouvant expliquer ces difficultés.

1. Les jeunes, le crédit et les défauts de paiement en matière de crédit : les enseignements des données de la Centrale des crédits aux particuliers

Cette section se penche sur le recours des jeunes au crédit ainsi que sur la fréquence de leurs défauts de paiement en matière de crédit. Les données de la C.C.P. à cet égard ne permettent pas, on l'a dit, de cibler les moins de 30 ans et nous retenons donc ici la catégorie des moins de 35 ans.

1.1. Jeunes et taux de participation au crédit

Les données de la C.C.P. permettent de calculer le taux de participation au crédit, c'est-à-dire le pourcentage des majeurs enregistrés pour au moins un crédit (voir graphique 1 ci-dessous). Il apparaît que le crédit concerne surtout la tranche d'âge allant de 25 à 64 ans avec un « pic de participation » pour les 35 à 44 ans : 81% des majeurs de cette tranche d'âge sont enregistrés pour au moins un crédit dans la Centrale. Les jeunes de 18 à 24 ans ne sont que 19.8% à être concernés par le crédit alors qu'ils sont 70.9% dès lors que l'on considère les 25 à 34 ans. La non-participation au marché du crédit s'explique en théorie par trois facteurs : (1) une aisance financière permettant de s'en passer, (2) un phénomène d'exclusion financière (insolvabilité) et (3) une absence de besoin

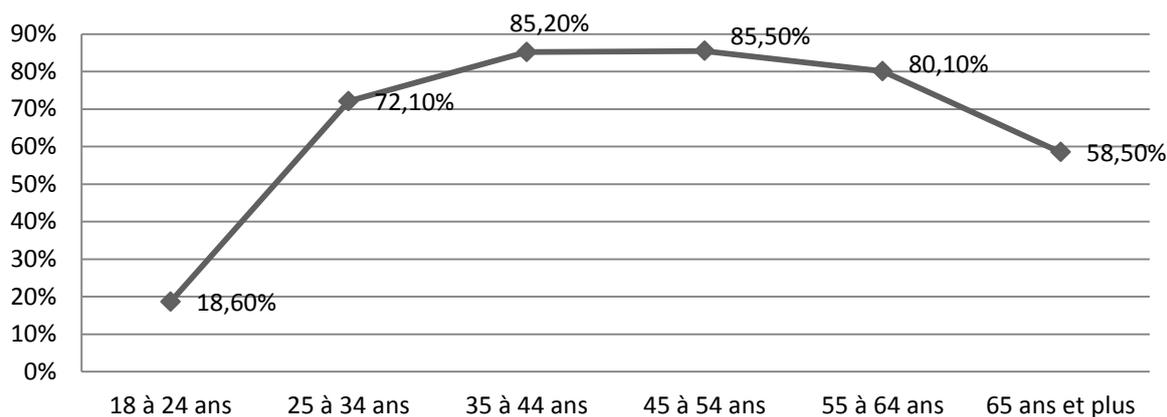
⁵ La Centrale des crédits aux particuliers (C.C.P.) enregistre tous les crédits conclus dans un but privé par des personnes physiques ainsi que les éventuels défauts de paiement relatifs à ces crédits. Elle doit obligatoirement être consultée par les prêteurs avant tout octroi de crédit.

⁶ L'enquête de l'OCE sur laquelle nous nous baserons au point 3 ayant été réalisée en 2013, nous avons opté, par souci de cohérence, de présenter uniquement des données portant sur cette année.

⁷ On note un recul de l'âge moyen des parents à la naissance du premier enfant (29,9 ans pour la mère et 33,3 ans pour le père en 2010). Dernières données disponibles. Source : S.P.F. Economie, P.M.E, Classes moyennes et énergie.

de consommer les biens qui nécessitent généralement de recourir au crédit. Dans le cas des jeunes, ce sont les deux derniers facteurs qui sont susceptibles d'expliquer le faible recours au crédit tandis que, pour les plus âgés, au-delà de 54 ans, l'explication réside sans doute davantage dans l'aisance financière, conjuguée au fait de n'avoir plus à acquérir les biens qui requièrent typiquement le recours au crédit, soit qu'on les possède déjà (logement notamment), soit qu'on ne les désire plus (voiture par exemple).

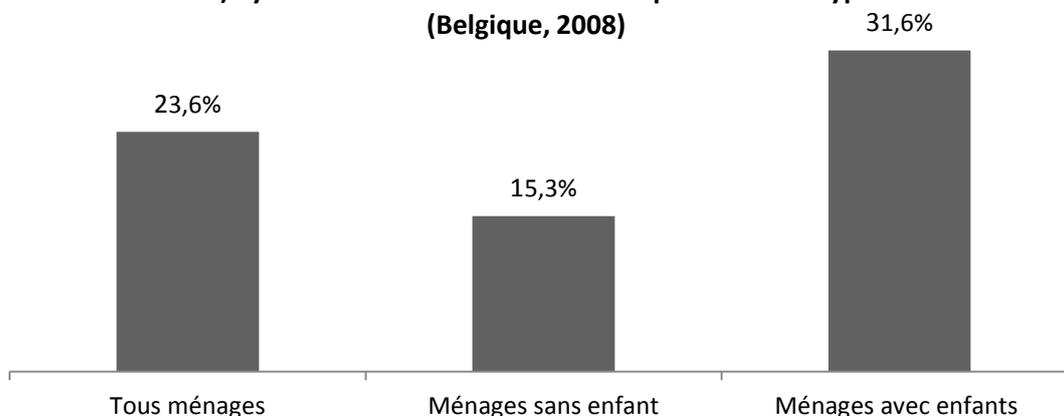
Graphique 1 - Taux de participation au crédit selon l'âge
 (= pourcentage des majeurs enregistrés pour au moins un crédit selon l'âge, Belgique, fin 2013)



Source : Graphique O.C.E. sur données C.C.P. (B.N.B.)

La montée en puissance graduelle du recours au crédit entre la tranche d'âge des 18-24 ans et celle des 45-54 ans a vraisemblablement deux raisons principales. Premièrement, différents événements de la vie vont faire naître des besoins susceptibles d'être financés au moyen du crédit. La prise d'un crédit aura tendance à être concomitante au départ de la maison familiale, à l'entrée sur le marché de l'emploi, à la mise en couple, à la naissance d'un enfant, à l'achat d'un logement, ou à des événements imprévisibles. En outre, comme montré par le graphique 2 ci-dessous, les ménages avec enfants recourent nettement plus au crédit à la consommation que les ménages sans enfant. Bien que déjà anciennes, ces données conservent sans doute leur pertinence.

Graphique 2 - Pourcentage des ménages (toutes tranches d'âge confondues) ayant des crédits en cours autres que du crédit hypothécaire (Belgique, 2008)



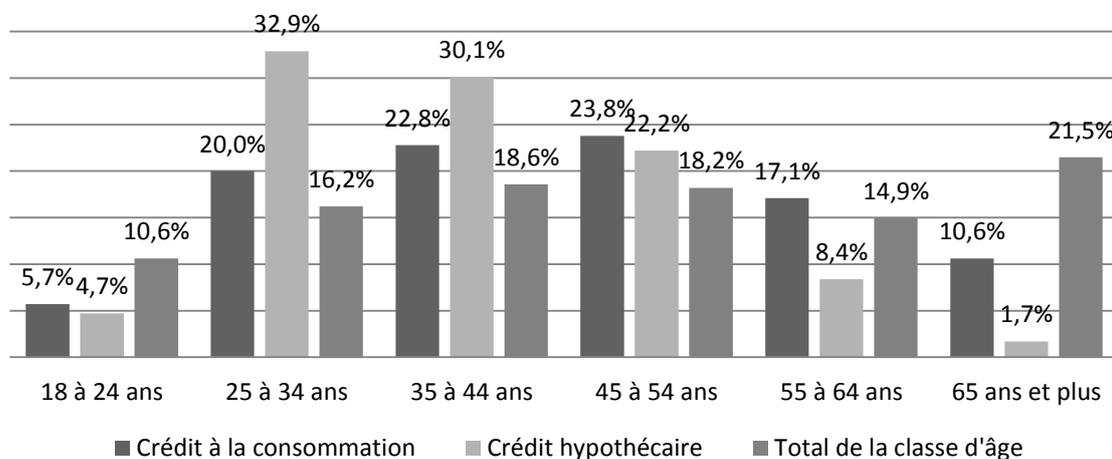
Source : EU-SILC (2008)

Deuxièmement, le revenu a tendance à augmenter avec l'âge. Les revenus des plus jeunes sont, en moyenne, plus faibles que ceux des personnes plus avancées dans la vie active. Or, les dépenses nécessaires notamment pour s'équiper en logement et en biens de consommation durables arrivent généralement tôt dans la vie. Sur base de ces constatations empiriques, l'économiste américain Milton Friedman a proposé l'« hypothèse du revenu permanent » selon laquelle les individus ne posent pas leurs choix de consommation en fonction du revenu actuel, mais selon une estimation du revenu auquel ils peuvent s'attendre au cours de leur vie (Friedman, 1957). Le « pic » concernant les besoins en équipement des ménages ne correspond généralement pas à celui qui s'observe dans les revenus. Le crédit est alors utile afin de permettre un lissage des dépenses sur le cycle de vie. Ceci est vrai pour le crédit hypothécaire, mais aussi pour le crédit à la consommation, qui peut par exemple être utilisé pour financer des travaux à l'habitation, pour acheter un véhicule nécessaire pour obtenir un (premier) emploi, acquérir un ensemble de biens d'équipement pour le foyer, etc.

1.2. Le recours des jeunes au crédit et l'importance des montants empruntés

Le graphique 3 ci-dessous permet de comparer la répartition des emprunteurs en fonction de l'âge lors de la conclusion d'un nouveau contrat de crédit hypothécaire et de crédit à la consommation) avec la répartition de la population belge (total de la classe d'âge). La tranche d'âge des 18 à 24 ans est peu concernée par le crédit lorsqu'on compare le pourcentage de contractants appartenant à cette tranche d'âge (respectivement 5.7% et 4.7% pour le crédit à la consommation et le crédit hypothécaire) avec le pourcentage que représente cette classe d'âge dans le total de la population majeure (10.6%). La situation s'inverse nettement pour les 25 à 34 ans : ils comptent pour 16,2% des majeurs dans la population belge alors qu'ils comptabilisent 20% des nouveaux contrats de crédit à la consommation et 32,9% des nouveaux contrats de crédit hypothécaire. Il apparaît normal que les personnes de la tranche d'âge de 25 à 34 ans soient plus concernées par le crédit que celles de la tranche d'âge inférieure. Les plus de 25 ans comptent une plus forte proportion de personnes dans la vie active et, de ce fait, ont des revenus plus élevés leur permettant d'avoir plus facilement accès au crédit. Ce sont surtout les 25 à 44 ans qui sont concernés par le crédit hypothécaire. Un net décalage entre le recours au crédit et l'importance dans la population totale s'observe également pour les 35 à 44 ans. Pour les deux classes d'âges suivantes (45-54 ans et 55-64 ans), la situation est plus équilibrée alors que les « 65 ans et plus » sont relativement moins concernés par le crédit.

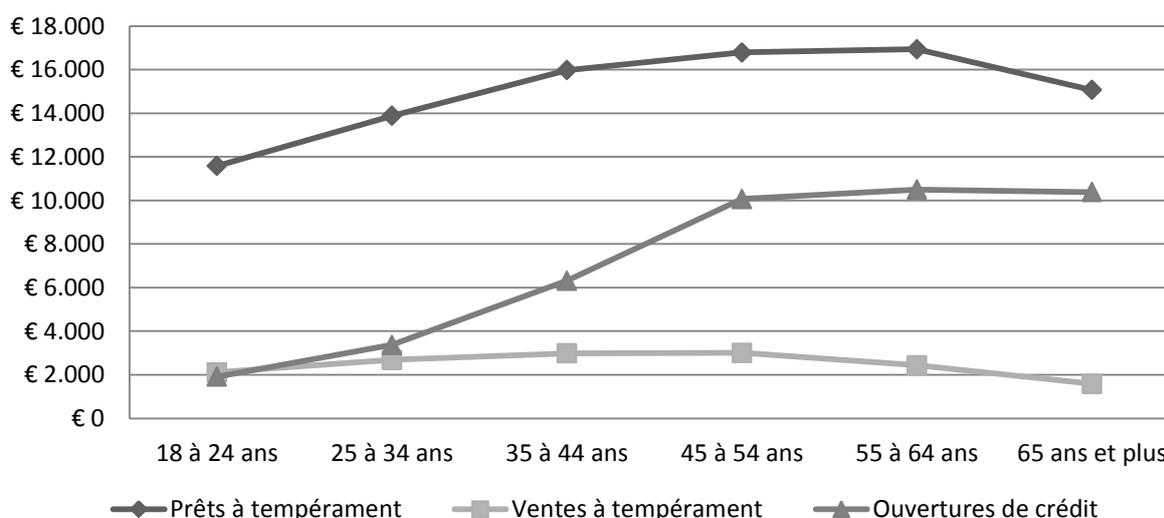
Graphique 3 - Répartition des emprunteurs en fonction de l'âge lors de l'enregistrement d'un nouveau contrat (selon le type de contrat) et répartition de la population belge en fonction de l'âge (pour comparaison) (données fin 2013)



Source : Graphique O.C.E. sur données C.C.P. (B.N.B.)

Le montant moyen des nouveaux contrats de crédit octroyés varie-t-il lui aussi en fonction de l'âge ? Pour le prêt à tempérament et l'ouverture de crédit, le montant moyen augmente de manière significative avec l'âge (graphique 4 ci-dessous). Ce résultat ne semble pas surprenant étant donné que le revenu, qui constitue la principale variable déterminant les capacités de remboursement, évolue lui aussi au cours de la vie des ménages. Une tendance identique, mais de moindre ampleur, s'observe pour la vente à tempérament.

Graphique 4 : Montant moyen des nouveaux crédits à la consommation octroyés en fonction de l'âge (Belgique, fin 2013)

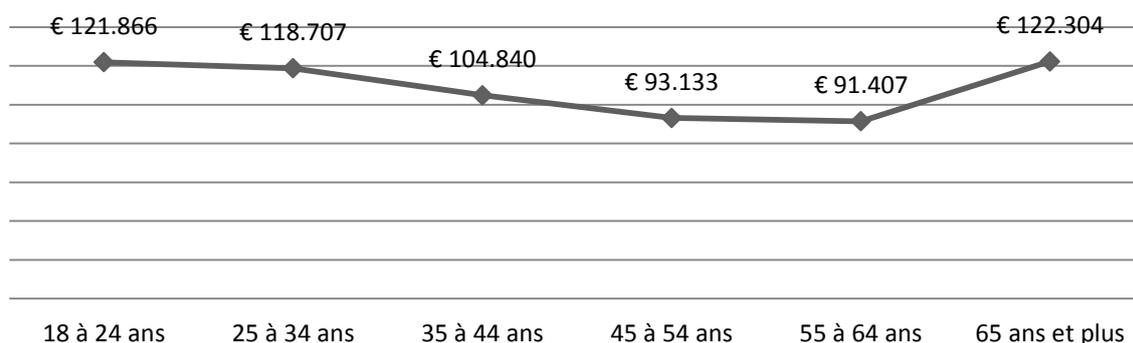


Source : Graphique O.C.E. sur données C.C.P. (B.N.B.)

La tendance inverse s'observe pour le crédit hypothécaire (graphique 5 ci-dessous) : les montants moyens empruntés par les jeunes sont sensiblement plus importants que pour les tranches d'âge plus élevées⁸. Ce résultat peut s'expliquer par différentes hypothèses. On peut penser que les personnes contractant un crédit hypothécaire à un âge plus avancé, soit optent pour un refinancement de leur crédit alors qu'une partie importante du capital était déjà remboursée, soit achètent un nouveau bien immobilier alors qu'ils disposent d'un apport personnel important (épargne ou produit de la vente d'un premier immeuble...). Il est également possible qu'une plus forte proportion des emprunteurs âgés de 45 ans à 64 ans empruntent dans un but de rénovation et, de ce fait, contractent un nouveau crédit qui, en moyenne, sera moins important.

⁸ La « remontée » observée à partir de 65 ans dans le montant moyen des nouveaux contrats peut étonner le lecteur. Toutefois, en 2013, les 65 ans et plus n'étaient qu'une minorité de contractants. Seuls 1.7% des nouveaux contrats de crédit hypothécaire concernaient cette classe d'âge (6074 contrats conclus par cette tranche d'âge contre 356413 nouveaux contrats de crédit hypothécaire pour l'ensemble de la population belge). En outre, bien que le montant moyen emprunté s'élève à 122.304 euros pour cette classe d'âge, la médiane ne vaut plus que 78.000 euros. Un écart important entre la moyenne et la médiane s'explique par le fait qu'un petit nombre d'individus de la population concernée présente des valeurs extrêmes. Pour les petits échantillons, ce qui est le cas pour la tranche des 65 ans et plus, la médiane est une mesure plus représentative. Nous pouvons supposer qu'une petite fraction des 6074 nouveaux contrats de crédit hypothécaire concernait des personnes empruntant pour des montants très élevés. Cela pourrait concerner des personnes investissant dans l'immobilier à des fins spéculatives et ayant déjà un capital immobilier important ou d'autres actifs ou revenus pouvant servir de garantie.

Graphique 5 : Montant moyen des nouveaux crédits hypothécaires octroyés en fonction de l'âge (Belgique, fin 2013)

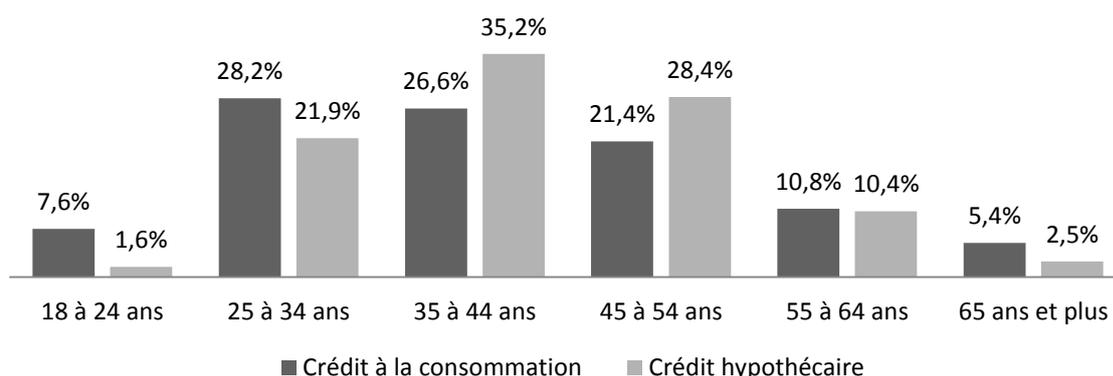


Source : Graphique O.C.E. sur données C.C.P. (B.N.B.)

1.3. Jeunes et défaillances en matière de crédit

Le recours au crédit des plus jeunes s'accompagne-t-il plus fréquemment de défaillances que pour les autres catégories d'âges d'emprunteurs? Le graphique ci-dessous illustre la répartition des emprunteurs belges selon leur âge lors de l'enregistrement d'une nouvelle défaillance⁹ (graphique 6) dans le cadre du crédit hypothécaire et du crédit à la consommation¹⁰. Bien entendu, si nous souhaitons voir quelles sont les classes d'âge qui connaissent le plus fréquemment des défauts de paiement, ce graphique devra être comparé au graphique 3 ci-dessus. Ainsi, les 18 à 24 ans ne sont concernés que par 1.6% des défauts de paiement en matière de crédit hypothécaire (graphique 6) mais ils ne comptent que pour 4.7% des personnes ayant un crédit hypothécaire en cours (graphique 3).

Graphique 6 - Répartition des emprunteurs défaillants en fonction de l'âge des emprunteurs lors de l'enregistrement d'une nouvelle défaillance ; comparaison crédit hypothécaire et crédit à la consommation (Belgique, 2013)



Source : Graphique O.C.E. sur données C.C.P. (B.N.B.)

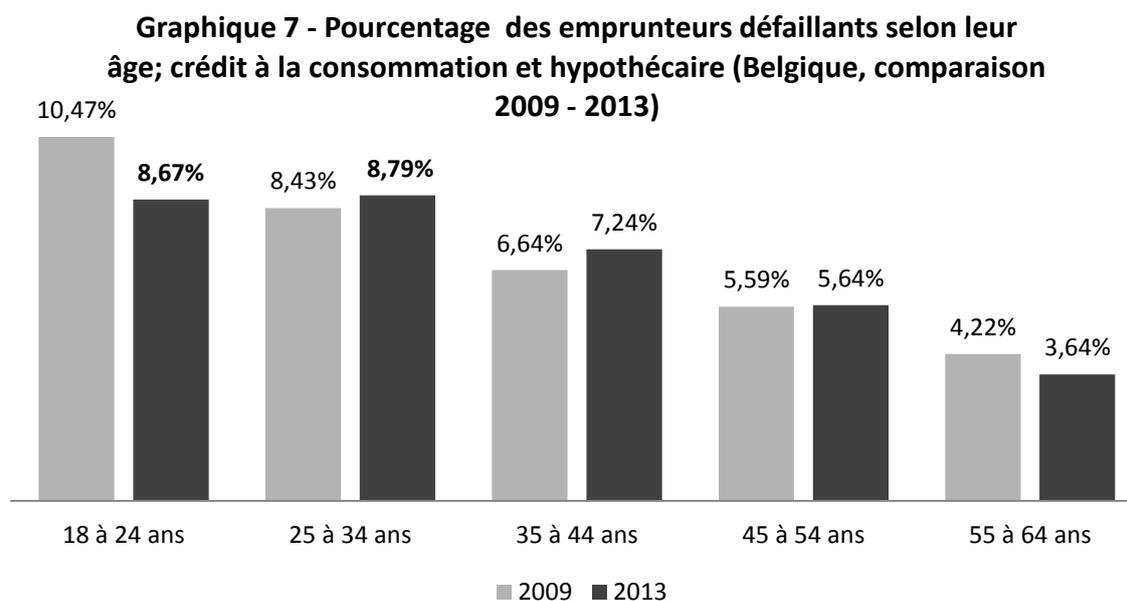
⁹ Concernant les défauts de paiement en matière de crédit, les conditions d'enregistrement dans la Centrale sont détaillées sur le site de la C.C.P. (<http://www.nbb.be>).

¹⁰ Nous devons faire remarquer que, bien que pouvant être révélateurs de difficultés financières, tous les défauts de paiement en matière de crédit ne sont pas synonymes de difficultés financières sévères. Cela est particulièrement vrai pour les défauts de paiement qui naissent suite à un litige avec le prêteur ou, plus simplement, par négligence de la part de l'emprunteur. En 2013, 52,8% des personnes enregistrées comme défaillantes dans la Centrale étaient concernées par un seul crédit défaillant. Il est dès lors difficile d'affirmer que ces personnes sont nécessairement en difficulté financière sévère.

Comparativement au crédit à la consommation, les défaillances interviennent plus tard en matière de crédit hypothécaire. Le pic des défaillances intervient au cours de la tranche d'âge allant de 35 à 44 ans pour le crédit hypothécaire, contre 25 à 34 ans pour le crédit à la consommation. Bien entendu, par rapport au crédit à la consommation, la signature d'un contrat de crédit hypothécaire a tendance à intervenir relativement plus tard (voir graphique 3).

Pour le crédit à la consommation et comparés aux plus âgés, les moins de 35 ans semblent relativement plus touchés par les défauts de paiement. Alors que 35.8% des nouvelles défaillances en matière de crédit à la consommation concernent les moins de 35 ans (graphique 6), cette tranche d'âge ne comptabilise que 25.7% du total des nouveaux contrats repris dans le fichier positif de la C.C.P. (voir graphique 3). La situation est inverse pour le crédit hypothécaire : les moins de 35 ans sont concernés par 37.6% des nouveaux contrats contre seulement 23.5% des nouvelles défaillances.

Ainsi, les plus jeunes recourent relativement moins à de nouveaux crédits à la consommation alors qu'ils sont fortement affectés par les défauts de paiement. La part des jeunes emprunteurs concernés par des défauts de paiement doit donc être relativement plus élevée. C'est ce que confirme le graphique 7 qui illustre le pourcentage des emprunteurs défaillants selon l'âge en 2009 ainsi qu'en 2013. Une proportion proche de 8.7% des emprunteurs de moins de 35 ans est concernée par des défauts de paiement. Le pourcentage des emprunteurs défaillants a tendance à diminuer avec l'âge et n'est plus que de 3.64% pour les emprunteurs ayant entre 55 et 64 ans. Il est également intéressant de signaler que, depuis 2009, le pourcentage des emprunteurs défaillants a nettement diminué pour la tranche des 18 à 24 ans, passant de 10.47% à 8.67%.



Source : Graphique O.C.E. sur données C.C.P. (B.N.B.)

1.4. Synthèse

Les analyses des données de la C.C.P. indiquent que les Belges de moins de 35 ans recourent moins au crédit, comparativement aux autres tranches d'âges. Considérant la tranche d'âge suivante, les 35 à 45 ans représentent plus de la moitié des emprunteurs en crédit à la consommation et plus des deux-tiers des emprunteurs en crédit hypothécaire. On remarque également que les montants moyens empruntés par les plus jeunes sont plus faibles que ceux empruntés par les autres tranches d'âge, à l'exception des montants empruntés dans le cadre d'un crédit hypothécaire. Bien que moins

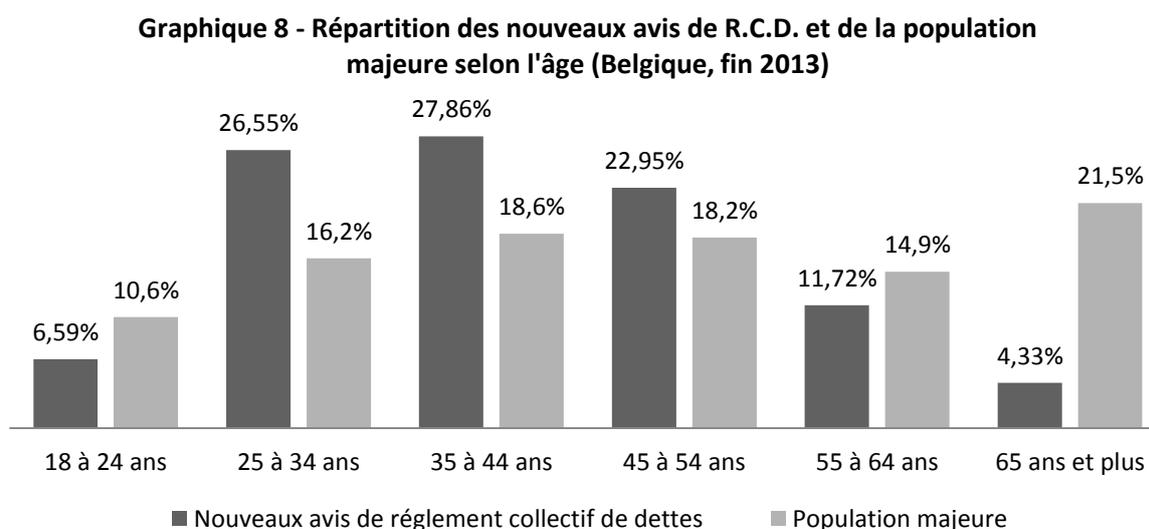
concernés par le crédit, les moins de 35 ans représentent un tiers des défaillants. Ils sont également à l'origine de davantage de défaillances que les emprunteurs plus âgés.

2. Les jeunes et le recours aux procédures de médiation de dettes : les données concernant le règlement collectif de dettes¹¹ et le recours aux services de médiation de dettes agréés

Une partie des moins de 35 ans en difficulté financière fait appel à un professionnel de la médiation de dettes. Ces jeunes ont très certainement des profils différents, mais ont comme caractéristique commune de se sentir en forte difficulté financière.

2.1. Le recours à la procédure en règlement collectif de dettes¹² dans les trois régions

Le graphique 8 permet de comparer la répartition selon l'âge des nouveaux avis de règlement collectif de dettes (R.C.D.) d'une part, de la population majeure totale d'autre part. Par rapport à leur poids dans la population majeure, les 18 à 24 ans apparaissent relativement peu concernés par cette procédure. La tendance s'inverse nettement pour la tranche d'âge allant de 25 à 34 ans qui comptabilise 16.2% du total de la population majeure et 26.5% des personnes nouvellement admises à la procédure en règlement collectif de dettes. Les 35 à 44 ans sont également nettement surreprésentés parmi les personnes en règlement collectif de dettes. Ensuite, l'écart entre le poids de nouveaux avis de règlement collectif et celui des majeurs se réduit, pour s'inverser dans la tranche 55 à 65 ans et surtout à partir de 65 ans.



Source : Graphique O.C.E. sur données C.C.P. (B.N.B.)

Le recours à la procédure en R.C.D. semble apparaître relativement tôt dans la trajectoire des individus. Un tiers des avis d'admissibilité concerne des personnes âgées entre 18 et 34 ans alors que cette tranche compte pour 26.8% de la population majeure. Cette donnée interpelle et pose des questions quant à l'avenir de ces ménages. De fait, l'entrée en RCD n'est pas sans conséquence pour

¹¹ La médiation de dettes judiciaire, nommée plus communément le règlement collectif de dettes (R.C.D.), est une procédure judiciaire ouverte aux personnes non commerçantes en situation de surendettement moyennant certaines conditions. Elle doit être introduite par le dépôt d'une requête auprès du greffe du Tribunal du travail et a pour objet de proposer voire, si nécessaire, d'imposer, sous le contrôle du juge et d'un médiateur de dettes désigné, un plan d'apurement permettant au débiteur de payer ses dettes dans la mesure du possible tout en lui garantissant ainsi qu'à sa famille, de mener une vie conforme à la dignité humaine.

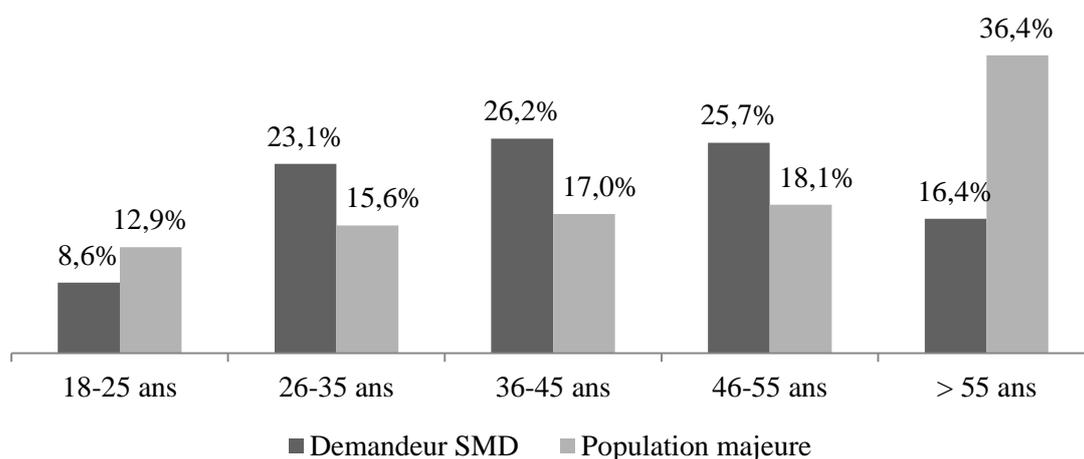
¹² Ces données ont été calculées et fournies par les analystes de la C.C.P. à la demande de l'O.C.E. afin que nous puissions proposer ces analyses.

les ménages (privation matérielle, perte d'autonomie dans la gestion du budget, etc.) et, surtout, témoigne de difficultés financières extrêmes. En analysant la répartition du nombre d'avis de R.C.D. en fonction de l'âge, les données de la Centrale montrent qu'entre 2009 (première année pour laquelle la donnée existe) et 2013, la situation relative des plus jeunes ne s'est ni détériorée, ni améliorée.

2.2. Le recours aux institutions agréées¹³ pour la médiation de dettes¹⁴ en Flandre et en Wallonie

Que ce soit en Flandre ou en Wallonie¹⁵ (graphiques 9 et 10 ci-dessous), les moins de 35 ans représentent près d'un tiers du public des institutions agréées pour la médiation de dettes (31,7% en Wallonie et 31,2% en Flandre). Or, cette classe d'âge regroupe 26,8% du total des majeurs belges. Il s'agit d'ailleurs principalement de personnes de plus de 25 ans, les moins de 25 ans représentant moins de 10% des personnes sollicitant un S.M.D. Comparativement à la population régionale, notons que les 26-35 ans sont surreprésentés dans les services de médiation de dettes, tant en Flandre qu'en Wallonie, comme l'indiquent les graphiques ci-dessous.

Graphique 9 - Répartition des demandeurs S.M.D. et de la population majeure selon l'âge (Région wallonne, fin 2013)



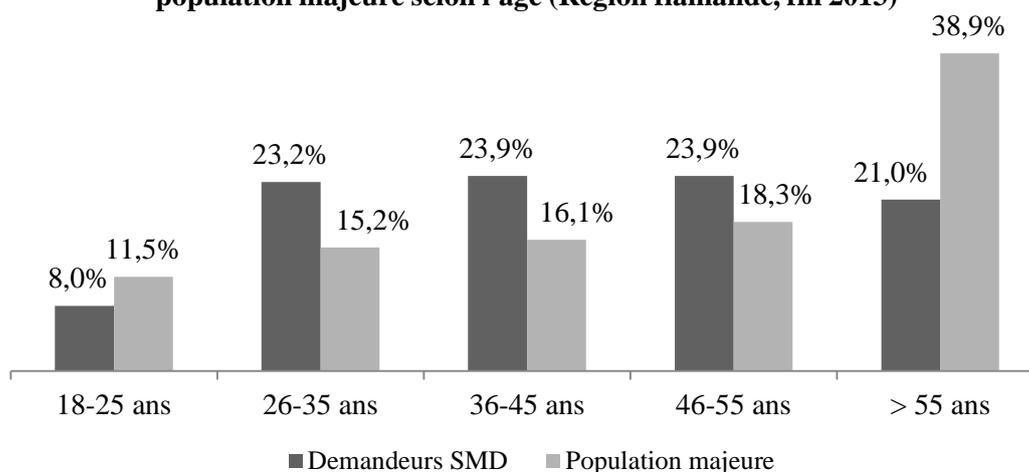
Source : Enquête O.C.E. auprès des S.M.D. wallons (au 31.12.2013) et S.P.F. Economie, P.M.E., Classes moyennes et Energie (DGSIE) (au 01.01.2014)

¹³ L'exercice de la médiation de dettes par ces institutions est conditionné par un agrément délivré par les autorités fédérées compétentes (Région wallonne, Communauté flamande, Communauté germanophone, Commissions communautaires française et commune). Celles-ci peuvent exercer la médiation de dettes judiciaire et non judiciaire. Ces services sont principalement en Wallonie des C.P.A.S., des A.S.B.L. et des associations dites chapitre XII (associations régies par la loi organique des C.P.A.S. du 8 juillet 1976). En Flandre, cette mission est réalisée par des C.P.A.S., des regroupements de C.P.A.S. et des C.A.S.G. (en néerlandais « Centra Algemeen Welzijnswerk »). Les C.A.S.G. sont des centres de service social généralistes ayant pour objectif d'améliorer les relations entre leurs bénéficiaires et la société. Ils tentent de favoriser l'accès de leurs bénéficiaires aux droits fondamentaux ainsi qu'aux ressources sociales, sanitaires, économiques, culturelles, etc.

¹⁴ Bien que ces données soient disponibles au seuil de 30 ans, nous avons fait le choix de les présenter au seuil de 35 ans afin qu'elles soient comparables aux données présentées au point 2.1 (R.C.D.).

¹⁵ Ces données ne sont pas disponibles pour la Région de Bruxelles-Capitale car il n'existe aucune collecte récurrente de données auprès des S.M.D. de cette région.

Graphique 10 - Répartition des demandeurs S.M.D. et de la population majeure selon l'âge (Région flamande, fin 2013)



Source : Enquête Vlaams Centrum Schuldenlast (V.C.S.) auprès des S.M.D. flamands (au 31.12.2013) et S.P.F. Economie, P.M.E., Classes moyennes et Energie (DGSIE) (au 01.01.2014)

Les moins de 35 ans constituent donc une part importante du public des médiateurs de dettes exerçant en S.M.D. Leur profil est-il spécifique comparativement aux autres ménages sollicitant ces services ? Des analyses particulières ont été réalisées sur base des données wallonnes.

En termes sociodémographiques, des corrélations¹⁶ positives sont constatées entre le fait d'être âgé de moins de 35 ans et (1) le fait d'être en couple, (2) le fait d'avoir des enfants et (3) le fait de ne pas avoir d'emploi. Cela signifie que les moins de 35 ans en S.M.D. sont davantage en couple avec des enfants et sans emploi que les personnes plus âgées.

Ce public plus jeune dispose de revenus plus faibles et aurait contracté moins de crédit (tant en termes de nombre que de montants), notamment moins de crédit à la consommation, que les personnes de plus de 35 ans sollicitant un S.M.D.

En termes d'endettement, les moins de 35 ans ayant recours à un S.M.D. sont concernés par des montants d'endettement plus faibles et sont moins redevables de dettes liées à un contrat de crédit que les autres personnes en médiation de dettes. Elles sont notamment moins nombreuses à être concernées par des dettes de prêt à tempérament ou d'ouverture de crédit. A l'inverse, leur endettement est davantage constitué de dettes d'énergie, de télécommunication, de soins de santé ou d'assurance que les autres personnes en S.M.D. Nous devons noter que l'essentiel de ces postes du budget relèvent de dépenses de consommation qui, pour la plupart, peuvent être qualifiées de fondamentales.

Un autre résultat intéressant concerne les éléments déclencheurs des difficultés financières durables des moins de 35 ans sollicitant un S.M.D. On constate que les moins de 35 ans connaîtraient davantage de problèmes financiers en raison de difficultés de gestion ou d'un mode de vie en décalage avec les revenus que les plus âgés. De plus, les accidents de vie pris dans leur ensemble (perte d'emploi, décès, maladie, séparation) seraient davantage cités comme éléments déclencheurs des difficultés financières des plus âgés. Pris séparément, on constate sans surprise que certains accidents de vie sont corrélés négativement avec le fait d'avoir moins de 35 ans, à savoir la maladie ou le décès. Ainsi, les moins de 35 ans seraient moins en difficulté financière en raison d'une maladie

¹⁶ Le seuil de significativité des corrélations présentées dans cette section est de 1%.

ou du décès d'un proche que les plus âgés. A l'inverse, les moins de 35 ans connaîtraient davantage le surendettement en raison de la perte d'un emploi que les plus âgés.

3. Le ressenti des jeunes en matière de difficultés financières : les enseignements de données d'enquête collectées par l'Observatoire

La première section de cet article a montré que la fréquence des difficultés financières liées au crédit variait selon l'âge et était relativement plus élevée chez les plus jeunes.

Ce résultat est-il toujours valable si on mesure les difficultés financières en se basant sur le ressenti des individus et, de cette manière, en intégrant dans l'analyse les difficultés financières éprouvées par les ménages face aux charges de la vie courante, qu'ils aient ou non contracté des emprunts? Ainsi, un ménage ayant emprunté peut avoir des difficultés à assumer ses crédits tout en continuant à en honorer les échéances. Dans une telle situation, ce ménage ne sera pas enregistré parmi les défaillants dans la C.C.P. Toutefois, il peut devoir renoncer à des postes essentiels du budget afin d'être en mesure d'honorer les échéances de ses crédits. Dans un tel cas, ne devrait-il pas être considéré comme étant en difficulté financière et ce, même s'il n'est pas enregistré dans le volet négatif de la C.C.P. ? Ainsi aussi, des ménages n'ayant aucun crédit en cours peuvent avoir des difficultés financières, y compris des ménages exclus du marché du crédit faute de revenus insuffisants.

Pour appréhender la réalité plus large des personnes en difficulté financière, il faut donc sortir du cadre trop restrictif des difficultés financières liées au crédit.

A cette fin, nous nous basons sur une enquête par questionnaire réalisée par l'Observatoire¹⁷ en 2013 (cette enquête n'est pas récurrente) et portant sur les connaissances financières, la vision du crédit et les difficultés financières des ménages belges (de 18 à 65 ans)¹⁸. Les analyses réalisées dans cette troisième partie concerneront, non plus les jeunes de moins de 35 ans comme dans le chapitre précédent, mais les jeunes de moins de 30 ans, ce qui est l'âge pivot repris dans l'enquête.

3.1. Une mesure des difficultés financières

Quatre questions étaient posées aux répondants pour évaluer leur ressenti en matière de difficulté financière. A partir de ces questions, un score indiquant le niveau de difficulté financière ressentie et exprimée a été attribué à chaque question. Les quatre questions sont reprises ci-dessous, et le score attribué à chacune d'elles figure entre parenthèses.

¹⁷ Dans ce qui suit, cette enquête sera dénommée « enquête OCE ». De nombreux résultats issus de cette enquête ainsi que la méthodologie suivie sont disponibles sur le site Internet de l'Observatoire (rubrique « les colloques de l'O.C.E. » / « XXIVème colloque annuel: Les personnes en difficulté financière: Quels profils? ») ainsi que dans deux publications (Duvivier et Jeanmart, 2014) et (Jeanmart et Duvivier, 2014). Nous renvoyons à ces publications pour les questions d'ordre méthodologique ainsi que pour les questions ayant trait au profil des répondants.

¹⁸ Dans le cadre de cette enquête, les réponses de 4.239 personnes ont été collectées mais seuls 3.071 questionnaires ont été retenus après élimination des questionnaires présentant un nombre important de « non-réponses » ou trop d'incohérences.

1°) Parmi les 4 propositions suivantes, cochez celle qui correspond le mieux à votre situation en termes d'endettement.

- J'ai trop de dettes par rapport à mes revenus et je risque d'avoir des difficultés à les rembourser (3 pts.)
- J'ai un niveau d'endettement acceptable par rapport à mes revenus (2pts.)
- J'ai peu de dettes et vu mes revenus, je pourrais sans risque augmenter mon endettement (1 pt.)
- Je n'ai pas de dettes (0 pt.)

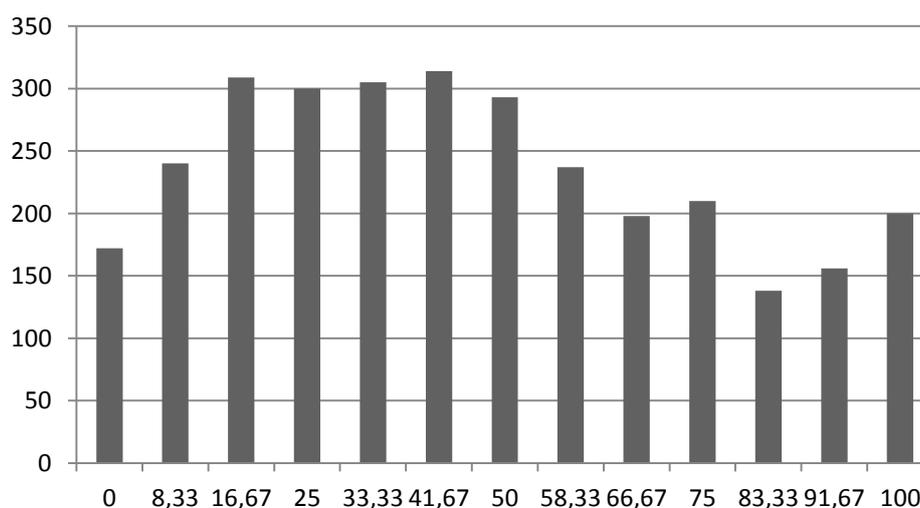
2°) Positionnez-vous par rapport aux affirmations suivantes :

	Tout à fait d'accord	D'accord	Pas d'accord	Pas du tout d'accord
2.1. Je suis en difficulté financière.	<input type="checkbox"/> (3 pts.)	<input type="checkbox"/> (2 pts.)	<input type="checkbox"/> (1 pt.)	<input type="checkbox"/> (0 pt.)
2.2. Je boucle mes fins de mois facilement.	<input type="checkbox"/> (0 pt.)	<input type="checkbox"/> (1 pt.)	<input type="checkbox"/> (2pts.)	<input type="checkbox"/> (3 pts.)
2.3. Ma situation financière m'inquiète.	<input type="checkbox"/> (3 pts.)	<input type="checkbox"/> (2 pts.)	<input type="checkbox"/> (1 pt.)	<input type="checkbox"/> (0 pt.)

Source : Enquête O.C.E.

Le score total obtenu par chaque individu en fonction de ses réponses a été transformé de manière à ce que les individus n'ayant exprimé aucune difficulté aient un score de 0 alors que ceux qui ont exprimé le plus de difficultés obtiennent le score maximum de 100¹⁹. La variable ainsi formée a été nommée « score de difficulté financière ». Le graphique 11 ci-dessous indique la répartition des répondants en fonction du score obtenu. Ainsi, 172 répondants (soit 5,6% du total des répondants) ont exprimé n'avoir aucune difficulté financière alors qu'ils sont 200 (6,5%) à avoir exprimé le niveau de difficulté le plus élevé.

Graphique 11 - Répartition de l'effectif des répondants selon le "score de difficulté financière"



Source : Enquête O.C.E.

¹⁹ Nous avons appliqué la transformation linéaire suivante à la « cote » obtenue par chaque individu : score de difficultés financières = (nombre de points / 12) * 100.

3.2. Âge et difficultés financières ressenties

La tranche d'âge des 31 à 65 ans exprime davantage de difficultés financières que les plus jeunes répondants (tableau 1 ci-dessous). Toutefois, les différences observées entre les deux classes d'âge ne peuvent pas être considérées comme significatives sur le plan statistique.

Tableau 1 - Catégories d'âge et le score de difficulté financière			
	Catégories d'âge		
	18 à 30 ans	31 à 65 ans	Total des répondants
Score moyen de difficulté financière	44,24	46,37	45,94

Source : Enquête O.C.E.

Sur base de cet unique résultat, la conclusion selon laquelle les jeunes ne connaissent pas davantage de difficultés financières que les plus âgés pourrait être tirée. Or, des analyses plus fines nuancent le propos.

Les 30 ans et moins répondent-ils différemment que les plus âgés aux questions utilisées pour mesurer les difficultés financières?

Il a d'abord été demandé à chaque répondant de choisir la modalité qui lui correspondait le mieux parmi les 4 propositions reprises dans le tableau ci-dessous (tableau 2, titre A). Les jeunes se disent moins endettés que le reste de l'échantillon : 44,6% d'entre eux affirment d'ailleurs ne pas avoir de dettes contre 26,9% pour les plus âgés. Moins d'un jeune répondant sur cinq (18,2%) affirme avoir trop de dettes et craindre d'avoir des difficultés à les rembourser, contre 19,3% des plus âgés.

Tableau 2 – Catégories d'âge et niveau de difficultés financières			
	Catégories d'âge		
	18 à 30 ans	31 à 65 ans	Total des répondants
A/ Choisissez la proposition qui correspond le mieux à votre situation ** 20			
J'ai trop de dettes par rapport à mes revenus et je risque d'avoir des difficultés à les rembourser.	18,2%	19,3%	19,1%
J'ai un niveau d'endettement acceptable par rapport à mes revenus.	27,4%	38,4%	36,2%
J'ai peu de dettes et vu mes revenus, je pourrais sans risque augmenter mon endettement.	9,9%	15,4%	14,2%
Je n'ai pas de dettes.	44,6%	26,9%	30,5%
B/ Positionnez-vous par rapport à la proposition « Je suis en difficultés financières » 21			
Tout à fait d'accord à d'accord	32,2%	35,2%	34,6%
Pas d'accord à pas du tout d'accord	67,6%	64,8%	65,4%
C/ Positionnez-vous par rapport à la proposition « Ma situation financière m'inquiète » *22			
Tout à fait d'accord à d'accord	51,5%	46,5%	47,5%
Pas d'accord à pas du tout d'accord	48,5%	53,5%	52,5%
D/ Positionnez-vous par rapport à la proposition « Je boucle mes fins de mois facilement » **			
Tout à fait d'accord à d'accord	56,5%	50,1%	51,4%
Pas d'accord à pas du tout d'accord	43,5%	49,9%	48,6%

Source : Enquête O.C.E.

²⁰ Le symbole « ** » signifie que les différences observées sont statistiquement significatives au seuil de 1%.

²¹ L'absence des symboles « ** » ou « * » signifie que les différences observées ne sont statistiquement significatives ni au seuil de 1%, ni au seuil de 5%. Nous devons donc considérer que, pour la question traitée, les deux classes d'âge ne peuvent pas être considérées comme étant différentes.

²² Le symbole « * » signifie que les différences observées sont statistiquement significatives au seuil de 5%.

La première question portait sur les difficultés financières directement liées à un endettement. Certains jeunes pourraient ne pas avoir de dettes (au sens de crédit) tout en éprouvant des difficultés à, par exemple, payer des factures à temps. Comment se positionnent les plus jeunes lorsqu'ils sont interrogés sur leurs difficultés financières sans pour autant centrer la question sur leur niveau d'endettement ? Comparés aux plus âgés, les jeunes sont plus nombreux à affirmer boucler leur fins de mois facilement : 56,5% d'entre eux sont « tout à fait d'accord à d'accord » avec cette proposition contre 50,1% pour les plus âgés (voir titre D du tableau 2). En outre, par rapport aux « 31 à 65 ans », les jeunes apparaissent un peu plus nombreux à être en désaccord avec l'idée qu'ils sont en difficulté financière. Ils sont 67,6% à n'être « pas d'accord à pas du tout d'accord » avec la proposition « je suis en difficulté financière », contre 64,8% pour les plus âgés. Les différences entre nos deux classes d'âge ne sont cependant pas statistiquement significatives. Par contre, un peu plus d'un jeune répondant sur deux se dit inquiet de sa situation financière (voir titre C du tableau 2). La proportion des jeunes « tout à fait d'accord à d'accord » pour se dire inquiet de leur situation financière est de 51.5%, contre 46.5% pour les répondants ayant entre 31 ans et 35 ans.

Comment expliquer la contradiction apparente entre le fait que, d'une part, les jeunes se disent relativement plus inquiets que les « 31 à 65 ans » de leur situation financière alors qu'ils semblent boucler les fins de mois plus facilement et, d'autre part, qu'ils sont moins nombreux à se déclarer en difficulté financière ? Différentes raisons peuvent être avancées.

Premièrement, le terme « inquiétude » renvoie aux notions de crainte et d'incertitude et donc, en partie au moins, à des projections sur l'avenir. Or, sachant que les jeunes ont de moindres revenus que leurs aînés au même âge, que les charges auxquelles ils doivent faire face ne cessent d'augmenter, qu'ils sont davantage touchés par le chômage et que nous sommes actuellement en période de crise économique et d'incertitude sociale, certains répondants, sans doute dans une situation d'équilibre budgétaire relativement précaire, peuvent avoir des craintes pour l'avenir et se dire en difficulté au moment de répondre. De plus, comparativement aux répondants plus âgés, ils n'ont sans doute pas eu, pour la plupart, l'occasion de constituer une épargne leur permettant de voir l'avenir plus sereinement.

Deuxièmement, si nous supposons que les répondants associent strictement le terme « difficultés financières » à la notion de crédit, il est envisageable que certains d'entre eux n'ayant pas de crédit estiment ne pas avoir de difficulté financière alors que, dans les faits, leur budget est serré. Dans la mesure où cette hypothèse est avérée, nous pouvons penser que les statistiques affichent moins de difficultés financières pour les jeunes étant donné qu'ils sont relativement moins nombreux à s'être engagés dans un crédit. Le tableau 3 ci-dessous confirme bien que, comparés au reste de l'échantillon, les jeunes ont relativement moins de dettes de crédit et ce, pour tous les types de crédit.

Tableau 3 – Catégories d'âge et prise de crédit des répondants			
	Catégories d'âge		
	18 à 30 ans	31 à 65 ans	Total des répondants
(1) Pourcentage des répondants avec un crédit hypothécaire en cours **	36,2%	50,8%	47,9%
(2) Pourcentage des répondants avec au moins une ouverture de crédit avec carte en cours **	27,2%	36,2%	34,4%
(3) Pourcentage des répondants avec au moins un autre type de crédit à la consommation en cours **	34,6%	45,2%	43,1%

(4) Nombre moyen de crédit à la consommation **	0,94	1,18	1,14
---	------	------	------

Source : Enquête O.C.E.

Troisièmement, il est possible d'être inquiet en raison d'un environnement social plus précaire mais d'affirmer toutefois pouvoir boucler ses fins de mois facilement étant donné que l'on a un emploi stable et un niveau de vie acceptable au regard des personnes de l'entourage et dans la même tranche d'âge. L'appréciation de son propre niveau de vie est relative. Les jeunes, au début de la vie active, peuvent difficilement se comparer par rapport à leur situation passée. Ils se comparent donc à leurs contemporains. Les personnes plus âgées peuvent, dans leur appréciation, comparer leur situation présente à celle qu'ils connaissaient dans le passé.

Au vu de ce qui précède, nous avons reproduit les résultats du tableau 2 (titres B à D), mais en ne considérant plus que les ménages ayant des crédits en cours (voir tableau 4 ci-dessous). Les jeunes sont-ils toujours aussi peu concernés par les difficultés financières dès lors que l'on considère uniquement les répondants ayant du crédit ? La comparaison des statistiques figurant dans les tableaux 4 et 2 répond à cette question par la négative. Alors que 32.2% du total des « jeunes » étaient « d'accord à tout à fait d'accord » pour dire qu'ils étaient en difficulté financière (tableau 2), ils sont 40.3% si on considère uniquement les jeunes ayant du crédit en cours. De même, comparés à l'ensemble des jeunes, les jeunes ayant du crédit sont plus enclins à affirmer être inquiets de leur situation financière (55.8% pour les jeunes avec du crédit l'affirment, contre 51.5% pour l'ensemble des jeunes). En outre, les jeunes avec du crédit bouclent leurs fins de mois plus difficilement que les autres : 43.5% de l'ensemble des jeunes ne sont « pas d'accord à pas du tout d'accord » pour dire qu'ils bouclent leurs fins de mois facilement, contre 51.5% si l'on considère uniquement les jeunes ayant du crédit.

Tableau 4 – Catégories d'âge et niveau de difficultés financières en considérant uniquement les répondants ayant au moins un crédit			
	Catégories d'âge		
	18 à 30 ans	31 à 65 ans	Total des emprunteurs
A/ Positionnez-vous par rapport à la proposition « Je suis en difficultés financières » *			
Tout à fait d'accord à d'accord	40,3%	34,2%	35,3%
Pas d'accord à pas du tout d'accord	59,8%	65,8%	64,7%
B/ Positionnez-vous par rapport à la proposition « Ma situation financière m'inquiète » **			
Tout à fait d'accord à d'accord	55,8%	46,4%	40,0%
Pas d'accord à pas du tout d'accord	44,3%	53,6%	52,0%
C/ Positionnez-vous par rapport à la proposition « Je boucle mes fins de mois facilement »			
Tout à fait d'accord à d'accord	48,5%	49,6%	49,4%
Pas d'accord à pas du tout d'accord	51,5%	50,4%	50,6%

Source : Enquête O.C.E.

Le tableau 4 ci-dessus indique également que, comparée à celle des 31-65 ans ayant du crédit, une proportion relativement plus importante des jeunes avec des crédits en cours se considère en difficulté financière et en est inquiète. Par contre, on n'observe aucune différence selon l'âge dans la manière de se positionner par rapport à l'affirmation « je boucle mes fins de mois facilement ».

Ces analyses nous montrent que les résultats ambigus affichés au tableau 2 étaient partiellement liés au fait que les jeunes sont moins concernés par le crédit. En ne considérant que les personnes ayant

des crédits en cours, les moins de 30 ans ressentent davantage de difficultés financières que les 31 à 65 ans.

Ce seul résultat ne signifie toutefois pas que le crédit est responsable des difficultés financières exprimées par les moins de 30 ans. L'analyse mérite d'être approfondie. Qu'en est-il des jeunes n'ayant pas contracté de crédit ? Expriment-ils autant de difficultés que les jeunes répondants ayant contracté du crédit ? A ce titre, le tableau 4 bis ci-dessous est éloquent. Très clairement, les jeunes sans crédit ressentent nettement moins de difficultés financières que les jeunes emprunteurs. Premièrement, ils sont deux fois moins nombreux à exprimer des difficultés financières (ligne A). Deuxièmement, ils sont moins nombreux à se dire inquiets de leur situation (44% contre 55,8%, ligne B). Et troisièmement, alors que près de trois-quarts des jeunes sans crédit disent boucler leur fin de mois facilement, ils ne sont plus qu'un sur deux parmi les jeunes ayant contracté du crédit. Toutefois, notons que le crédit peut ne pas être directement responsable de cette situation financière plus compliquée ressentie pas les jeunes emprunteurs. Il est tout à fait envisageable que les jeunes ayant des crédits en cours partagent des caractéristiques propres (charges de famille, revenu permettant moins d'autofinancer l'achat de biens durables, etc.) qui peuvent à la fois expliquer la nécessité de recourir au crédit et le niveau de difficultés financières ressenties.

Tableau 4 bis – Catégories d'âge et niveau de difficultés financières chez les « 18 à 30 ans » selon qu'ils ont du crédit ou non			
	Statut d'emprunteur		
	Sans crédit	Avec crédits	Total des jeunes
A/ Positionnez-vous par rapport à la proposition « Je suis en difficultés financières » **			
Tout à fait d'accord à d'accord	18,2%	40,3%	32,3%
Pas d'accord à pas du tout d'accord	81,8%	59,8%	67,7%
B/ Positionnez-vous par rapport à la proposition « Ma situation financière m'inquiète » **			
Tout à fait d'accord à d'accord	44,0%	55,8%	51,5%
Pas d'accord à pas du tout d'accord	56,0%	44,3%	48,5%
C/ Positionnez-vous par rapport à la proposition « Je boucle mes fins de mois facilement » **			
Tout à fait d'accord à d'accord	71,0%	48,5%	56,6%
Pas d'accord à pas du tout d'accord	29,0%	51,5%	43,4%

Source : Enquête O.C.E.

3.3. Âge et indicateurs de défaut de paiement

Tant les données de la C.C.P. que les données qui viennent d'être présentées montrent que les jeunes connaissent relativement plus de difficultés financières et ce, principalement lorsque l'on considère les jeunes avec du crédit. Il semble plausible qu'une personne éprouvant des difficultés ait dû reporter certains paiements. Notre enquête offrant des informations sur l'occurrence de tels défauts de paiement, nous poussons plus loin l'analyse des difficultés financières des jeunes.

Le tableau 5 ci-dessous présente des mesures de l'occurrence des défauts de paiement en matière de crédit, mais également pour d'autres types de dettes. Différentes questions ont été proposées aux répondants. Le tableau 5 présente le pourcentage de personnes ayant répondu « oui » à chacune des propositions en distinguant leur classe d'âge et le fait qu'elles ont ou non, des dettes de crédit.

Tableau 5 - Durant les 12 derniers mois, votre ménage a-t-il été, au moins une fois, dans l'impossibilité de payer/rembourser à temps... (pourcentage de personnes ayant répondu oui)							
	Tous les répondants			Répondants ayant des crédits en cours			Total des répondants (toutes classes d'âges) ²³
	18 à 30 ans	31 à 65 ans	Sig.	18 à 30 ans	31 à 65 ans	Sig.	
Le loyer ou le crédit hypothécaire ?	18,1%	10,4%	**	23,5%	9,6%	**	12%
Des crédits autres qu'un emprunt hypothécaire ?	16,3%	11,2%	**	21,0%	13,3%	**	12,2%
Des factures comme l'électricité, l'eau, le téléphone, etc. ?	32,1%	26,2%	**	40,8%	25,9%	**	27,4%
De l'argent emprunté à un proche (ami, famille) ?	20,0%	12,0%	**	22,0%	11,1%	**	13,6%

Source : Enquête O.C.E.

Il ressort clairement que, pour chaque proposition, l'occurrence des « oui » est plus importante pour les jeunes. Nous remarquons également que la différence d'occurrence entre les jeunes et les personnes plus âgées est encore plus importante dès lors que l'on se centre sur les personnes ayant des crédits en cours. Par exemple, alors que 12% de l'ensemble des répondants (tous âges confondus) ont indiqué avoir été, au moins une fois, dans l'impossibilité de payer à temps le loyer ou le crédit hypothécaire, ils sont 18,1% pour l'ensemble des jeunes mais de 23,5% pour les jeunes ayant des crédits en cours. Des conclusions allant dans le même sens peuvent être tirées des trois autres indicateurs de défaut de paiement présentés au tableau 5. On peut donc conclure que les jeunes éprouvent davantage de difficultés à joindre les deux bouts que les personnes plus âgées et ce, que l'on considère les emprunteurs ou l'ensemble de la population. La différence selon la classe d'âge est toutefois plus importante si l'on se centre sur les répondants ayant des dettes de crédit.

3.4. Les difficultés financières des jeunes emprunteurs : quelles explications ?

Comment expliquer les difficultés financières propres aux jeunes, qu'elles soient ou non liées au crédit ? La faiblesse des revenus des jeunes constitue-t-elle une caractéristique pouvant expliquer qu'ils estiment boucler leurs fins de mois plus difficilement que les plus âgés ? Est-ce la charge financière de l'emprunt qui pose problème ? Les jeunes ont-ils des difficultés de gestion financière ? L'ensemble de ces pistes de réponse est abordé dans cette section.

3.4.1. Un manque de revenus ?

La faiblesse des revenus explique-t-elle les difficultés financières éprouvées par les jeunes ? Bien entendu, comparer les revenus totaux des ménages pourrait n'avoir que peu d'intérêt étant donné

²³ La colonne « total des répondants » renvoie à des statistiques qui portent sur l'ensemble des personnes ayant répondu à l'enquête et non sur des sous-groupes de répondants comme les autres colonnes du tableau.

que nous ne connaissons pas le nombre de personnes se partageant ces revenus. Un revenu de 1.500 euros pour un isolé n'équivaut pas à ce même montant dès lors qu'il est perçu par un isolé avec un enfant. Toutefois, le concept de revenu équivalent permet de comparer les revenus de différents ménages en apportant une correction selon leur taille respective²⁴. Le tableau ci-dessous indique les moyennes des revenus équivalents des répondants en fonction de leur âge et en considérant soit l'ensemble de l'échantillon, soit uniquement le sous-groupe des emprunteurs.

Tableau 7 – Catégories d'âge et revenu équivalent des ménages (moyennes)		
Tranche d'âge	Total de l'échantillon	Répondants avec crédits en cours
18 à 30 ans*	1.531,58 €	1.521,12€
31 à 65 ans*	1.591,58 €	1.608,43€
Total	1.579,98 €	1.593,49€

Source : Enquête O.C.E.

Alors que les jeunes emprunteurs ont un revenu équivalent moyen s'élevant à 1.521,12 euros, il vaut 1.608,43 euros dès lors que l'on considère les personnes ayant un âge compris entre 31 et 65 ans. Cette différence est statistiquement significative et pourrait expliquer, en partie au moins, les difficultés financières rencontrées par les jeunes. En outre, les charges pourraient être plus lourdes pour les plus jeunes qui se lancent dans différents projets : fondation d'une famille, achat d'un logement, d'un véhicule, etc. Nous n'aborderons pas davantage cette question, mais gardons en mémoire qu'elle pourrait également contribuer à expliquer les difficultés financières auxquelles les jeunes sont confrontés.

Le lecteur attentif sera néanmoins frappé par la faible différence observée dans les revenus des répondants selon la classe d'âge. Une différence de 60 euros entre les 18-30 ans et le 31-65 ans peut paraître faible. Il s'agit ici d'une comparaison de moyennes. Certains jeunes ont des revenus équivalents nettement inférieurs à 1531 euros. En outre, cela tient aussi au fait que le tableau 7 ci-dessus reprend le revenu équivalent. Dans ce cadre, une différence de revenu faible peut expliquer des difficultés financières étant donné que cette mesure du revenu tient compte du nombre de personnes devant se le partager. Ce n'est pas le cas pour la mesure plus classique du revenu. Une différence de revenu équivalent sous-estime la différence de revenu sous-jacente. Si deux ménages composés de deux adultes (poids de 1.5 dans le calcul du revenu équivalent) ont respectivement des revenus de 1590 et 1500, soit un écart de 90 euros, ils auront des revenus équivalents de 1060 et 1000 (respectivement $1590/1.5$ et $1500/1.5$), soit un écart de 60 euros en termes de revenu équivalent.

3.4.2. Un endettement excessif ?

²⁴ Le concept de revenu équivalent permet de comparer les revenus de différents ménages en apportant une correction pour leur taille respective. Le facteur de correction que nous avons retenu est celui couramment utilisé par l'OCDE. Il intervient également dans le calcul du taux de pauvreté. Le poids accordé à chaque membre d'un ménage se base sur les critères suivants : un poids de 1 au premier adulte ; 0,5 à chaque autre membre du ménage âgé de 14 ans et plus et 0,3 aux enfants de moins de 14 ans. En additionnant les poids accordés aux différents individus composant un ménage, nous obtenons la taille équivalente du ménage. Le revenu équivalent d'un ménage est obtenu en divisant son revenu total par sa taille équivalente. Ainsi, le revenu équivalent d'un isolé ayant un revenu total de 1.500 euros sera bien de 1.500 euros. Par contre, ce même revenu de 1.500 euros ne donnera plus qu'un revenu équivalent de 1.000 euros ($=1.500/(1+0,5)$) pour un isolé avec un enfant de plus de 14 ans.

Les jeunes emprunteurs semblent éprouver plus de difficultés financières que les personnes de la même classe d'âge mais sans crédit (ceci ressortait de la comparaison des résultats des tableaux 2 et 4). Il est dès lors pertinent de se demander à quel point les charges de leurs emprunts expliquent ces difficultés financières. Des mensualités trop élevées par rapport aux revenus seraient-elles à même d'expliquer les difficultés financières ressenties par les jeunes emprunteurs ?

Tableau 8 – Catégorie d'âge et charge exercée par les remboursements d'emprunt sur le budget des ménages ayant des crédits en cours²⁵			
	Difficultés financières		
	18 à 30 ans	31 à 65 ans	Total des emprunteurs
(1) Rapport entre le total des mensualités et le revenu **	42,04%	28,12%	30,49%
(2) Revenu équivalent net des remboursements de mensualités **	977,69 €	1.207,80 €	1.169,16€
(3) Montant total des mensualités liées aux emprunts (moyenne)	743,35 €	734,84€	736.28 €

Source : Enquête O.C.E.

La première ligne du tableau 8 ci-dessus présente un ratio traditionnellement utilisé pour juger de la solvabilité d'un ménage : le rapport entre le total des mensualités liées aux emprunts et le revenu. Ce rapport est nettement plus élevé pour les plus jeunes. Les emprunteurs de moins de 30 ans consacrent 42% de leurs revenus au remboursement d'emprunts contre seulement 28,1% pour les personnes de 31 à 65 ans.

La seconde ligne du tableau 8 présente un indicateur particulièrement utile afin d'évaluer la charge exercée par les remboursements d'emprunt sur le budget des ménages : le revenu équivalent net des remboursements de mensualités. Celui-ci nous renseigne sur le revenu disponible après paiement des mensualités, mais en tenant compte de la composition du ménage²⁶. La prise en compte de la composition du ménage suit la même logique que celle du revenu équivalent présenté ci-dessus.

Une fois les mensualités retranchées, le revenu équivalent disponible pour les emprunteurs les plus jeunes s'élève à 977,69 euros, contre 1.207,80 euros pour les emprunteurs plus âgés, soit une différence de 23.5%. Sans aucun doute, le poids exercé par les remboursements d'emprunt sur le revenu des ménages les plus jeunes pèse plus fortement sur leur pouvoir d'achat, ce qui explique l'intensité des difficultés financières auxquelles ils doivent faire face.

La dernière ligne du tableau 8 permet de comparer le montant total de remboursement selon l'âge. La mensualité moyenne à laquelle doivent faire face les plus jeunes n'est pas significativement différente de celle des personnes plus âgées.

Les difficultés financières des jeunes emprunteurs s'expliqueraient donc davantage par le rapport entre la mensualité et le revenu que par l'importance de la seule mensualité.

Ces statistiques permettent de conclure que les difficultés des jeunes emprunteurs à joindre les deux bouts ne peuvent pas être mises en lien avec le montant absolu des mensualités auxquelles ils

²⁵ Pour produire les statistiques de ce tableau, nous n'avons pu considérer que les personnes ayant des crédits en cours, soit 2180 répondants.

²⁶ Pour créer cette variable, nous commençons par calculer la différence entre le revenu et les mensualités. Ce revenu net de remboursements d'emprunts est alors divisé par la taille équivalente du ménage.

doivent faire face, mais avec le fait qu'au vu de leurs revenus, ces mensualités pèsent plus fortement sur leur budget.

L'importance des mensualités liées au crédit hypothécaire expliquerait-elle ces différences ? Il est évident qu'au vu de l'évolution des prix des biens immobiliers au cours des dernières années²⁷, les mensualités des crédits liés à des biens récemment acquis sont plus importantes que celles liées à des biens acquis il y a 10 ans et plus. Le tableau ci-dessous reproduit les résultats du tableau 8, mais en distinguant les emprunteurs selon qu'ils ont ou non un crédit hypothécaire en cours.

Tableau 9 – Catégories d'âge et charge exercée par les remboursements d'emprunt sur le budget des ménages ayant des crédits en cours²⁸							
	Emprunteurs avec du crédit hypothécaire (et éventuellement du crédit à la consommation)			Emprunteurs ayant uniquement contracté du crédit à la consommation			Total des emprunteurs ²⁹
	18 à 30 ans	31 à 65 ans	Sig.	18 à 30 ans	31 à 65 ans	Sig.	
(1) Rapport entre le total des mensualités et le revenu	43.30%	32.59%	**	30,39%	24,05%	**	30,49%
(2) Revenu équivalent net des remboursements de mensualités	1032,51 €	1235,82€	**	1107,85 €	1254,15 €	**	1.169 €
(3) Montant total des mensualités liées aux emprunts (moyenne)	972,01€	922,95€		531,65€	627,14€	**	736.28 €

Source : Enquête O.C.E.

La dernière ligne de ce tableau 9 montre que, toutes classes d'âge confondues, les mensualités sont nettement plus importantes dès lors que les répondants font face à du crédit hypothécaire. Ceci est particulièrement vrai pour les « 18 à 30 ans ». Pour les jeunes emprunteurs ayant du crédit hypothécaire en cours, 43,3% de leurs revenus sont consacrés au remboursement de leurs crédits, contre 32,59% pour les 31 ans et plus. Des différences entre les plus jeunes et les plus âgés apparaissent également, mais de manière plus faible, dès lors que l'on considère les emprunteurs ayant uniquement du crédit à la consommation en cours. Ces chiffres poussent donc à penser que les jeunes ayant des dettes hypothécaires éprouvent davantage de difficultés de remboursement que tous les autres emprunteurs.

Cette troisième ligne du tableau 9 montre également que, pour les personnes ayant du crédit hypothécaire en cours, la mensualité moyenne à laquelle les jeunes doivent faire face est proche de celle des plus âgés. Ce résultat peut sembler surprenant étant donné que, comme montré au graphique 5, les jeunes ont tendance à emprunter des montants nettement plus importants que les plus âgés dès lors qu'ils contractent du crédit hypothécaire. Toutefois, le montant de l'emprunt n'est

²⁷ Pour des informations détaillées, voir les statistiques de la Direction générale Statistique et Information économique du S.P.F. Economie, P.M.E., Classes moyennes et Energie (<http://statbel.fgov.be/fr/statistiques/chiffres>).

²⁸ Pour le calcul de ce rapport, nous n'avons pu considérer que les personnes ayant des crédits en cours, soit 2180 répondants.

²⁹ La colonne « total des répondants » renvoie à des statistiques qui portent sur l'ensemble des personnes ayant répondu à l'enquête et non sur des sous-groupes de répondants comme les autres colonnes du tableau.

pas la seule variable entrant en ligne de compte pour déterminer la mensualité. Or, au cours des dernières années, les taux d'intérêt ont considérablement diminué.

3.4.3. Des lacunes en termes de culture financière ?

Les jeunes semblent donc plus vulnérables aux difficultés financières. Celles-ci sont-elles liées à leur niveau de connaissance des questions financières, comparativement à une population plus âgée ? Leur niveau de culture financière diffère-t-il ?

L'expression « culture financière »³⁰ est la traduction que nous avons choisie pour le terme anglo-saxon « financial literacy » couramment employé dans la littérature traitant du sujet. Les études francophones s'intéressant au crédit et aux questions financières emploient fréquemment le terme « connaissances financières ». Or, ce dernier est, à nos yeux, réducteur et ne rend pas correctement compte de l'ensemble des dimensions couvertes par l'expression « financial literacy ». Nous considérons donc que les connaissances financières constituent un sous-domaine de la « culture financière »³¹. Dans ce type de contexte, le terme « éducation financière » est également utilisé, mais il ne renvoie pas à l'état des connaissances et capacités d'un individu dans les matières financières. L'éducation financière désigne un processus au cours duquel les connaissances et capacités financières peuvent être acquises.

Dans cet article, nous avons opté pour le concept de « culture financière » que nous définissons comme **l'ensemble des connaissances, des compétences et des habitudes des individus qui leur permettent de prendre les décisions financières appropriées dans les domaines liés à la gestion de leurs dettes et de leur budget.**

La culture financière comprend différentes dimensions:

- 1°) les **capacités en calcul de base** (faisant abstraction des calculs typiquement économiques : taux d'intérêt, etc.);
- 2°) les **capacités en calcul économique et la culture économique** (dont les calculs et raisonnement typiquement économiques : taux d'intérêt composés, impact de l'inflation sur le pouvoir d'achat, etc.);
- 3°) les **connaissances en matière financière** et, en particulier, la compréhension des différentes notions liées au crédit ;
- 4°) la **gestion et planification budgétaire.**

Souhaitant distinguer l'impact de la « gestion et planification budgétaire » de celui des autres dimensions de la culture financière, le lien entre les difficultés financières des jeunes et leur capacité à gérer un budget sera analysé au point suivant.

L'enquête à destination de la population belge comprenait une série de questions visant à évaluer les trois premières dimensions de la culture financière. Ces questions sont reprises dans l'annexe 1.

Le tableau ci-dessous reprend les résultats relatifs à ces trois dimensions. Les lignes 1, 5 et 10 du tableau 10 ci-dessous indiquent les scores moyens des répondants pour chacune des trois sous-thématiques de la culture financière selon leur âge.

³⁰ Pour une vue d'ensemble des définitions de la culture financière utilisées au sein de la littérature, nous renvoyons à Atkinson et Messy (2012).

³¹ Le terme « culture financière » est également utilisé par Bigot (2011). Cet auteur met en évidence des méthodes pour mesurer ce concept.

Tableau 10 – Catégories d'âge et culture financière			
	Niveau de compréhension des enjeux		Total des répondants
	18 à 30 ans	31 à 65 ans	
Questions relatives au calcul élémentaire			
(1) Score en calcul élémentaire (/4)	3,50	3,54	3,53
Questions relatives au calcul économique de base			
(2) Question B1 - capacité à comprendre l'impact de l'inflation sur le pouvoir d'achat (% de réponses correctes)	77,7%	72,4%	73,4%
(3) Question B2 - compréhension du mécanisme de l'intérêt composé (% de réponses correctes)	49,8%	56,8%	55,4%
(4) Question B3 - capacité à mesurer le poids exercé par l'intérêt sur le montant des remboursements dans le cadre d'ouverture de crédit (% de réponses correctes)	44,8%	43,2%	43,5%
(5) Score en calcul économique de base (/3)	1,72	1,73	1,72
Questions relatives aux connaissances financières liées au crédit			
(6) Question C1 - connaissance du principe du taux variable **	57,4%	75,3%	71,7%
(7) Question C2 - connaissance de l'utilité du T.A.E.G. **	21,4%	41,1%	37,1%
(8) Question C3 - connaissance de l'utilité d'une assurance solde restant dû **	71,3%	84,5%	81,8%
(9) Question C4 - connaissance de la définition du taux d'intérêt débiteur**	35,3%	54,8%	50,8%
(10) score de connaissances financières liées au crédit (/4) **	1,85	2,56	2,41

Source : Enquête O.C.E.

Les capacités en calcul de base ne semblent pas différer selon l'âge des répondants. De même, le score en calcul économique de base est très proche selon les classes d'âge considérées et la différence entre les deux scores n'est pas statistiquement significative. Des différences apparaissent plus nettement s'agissant des connaissances financières relatives au crédit. Les plus jeunes

obtiennent un score moyen de 1,85/4, contre 2,56/4 pour les plus âgés. Les lignes 6 à 9 du tableau 10 ci-dessus indiquent que la proportion des plus jeunes répondant correctement est plus faible que celle du total de l'échantillon pour les 4 questions envisagées. Par exemple, seuls 21,4% des plus jeunes connaissent l'utilité du T.A.E.G. contre 41,1% pour les « 31 à 65 ans ». Ces différences pourraient notamment s'expliquer par une expérience plus importante des plus de 30 ans avec le crédit et les produits financiers.

Les jeunes ont donc un moins bon niveau de culture financière que les personnes plus âgées. Ce résultat pourrait expliquer qu'ils consentent à supporter des charges d'emprunt qui, comparées à leurs revenus, apparaissent plus lourdes que celles des plus âgés. D'autres décisions financières inappropriées pourraient également s'expliquer par ce manque de connaissances. En outre, des corrélations existent entre la culture financière et les difficultés financières³². Ce constat associé à une conclusion précédente (voir tableau 3) selon laquelle, comparés aux plus âgés, les jeunes avaient davantage recours au crédit à la consommation, nous pousse à penser qu'un renforcement de la culture financière des jeunes pourrait leur permettre de prendre des décisions financières plus appropriées et, ainsi, limiter le risque de connaître des difficultés financières.

3.4.4. Une gestion budgétaire déficiente ?

La gestion et la planification budgétaires constituent d'autres dimensions qui pourraient expliquer les difficultés financières des jeunes. De nombreuses recherches ont mis en évidence des corrélations entre l'absence de gestion budgétaire et les situations d'endettement problématique³³. Qu'en est-il au sein de notre échantillon ? Les jeunes ont-ils de moins bonnes capacités à gérer leur budget que les personnes plus âgées ? Dans l'affirmative, cela pourrait expliquer leurs difficultés financières, mais aussi le fait qu'ils connaissent davantage de défauts de paiement.

Sur base de différentes questions reprises en annexe 2, quatre scores ont été créés :

- 1°) un score de connaissance du budget (indicateur de la connaissance qu'ont les répondants de leur situation budgétaire),
- 2°) un score de budgétisation (indicateur des techniques mises en place par les répondants afin d'anticiper les dépenses à venir et de veiller à leur équilibre budgétaire),
- 3°) un score subjectif de budgétisation (indicateur de la perception qu'ont les répondants de leurs capacités à gérer un budget),
- 4°) un score global de gestion budgétaire (indicateur global de budgétisation).

Tableau 11 – Catégories d'âge et gestion budgétaire			
	18 à 30 ans	31 à 65 ans	Total des répondants
(1) Score de connaissance du budget (/8) **	4,69	5,11	5,02
(2) Score de budgétisation (/12) **	9,05	9,49	9,41
(3) Score subjectif de gestion budgétaire (/3) **	2,01	2,14	2,11
(4) Score global de gestion budgétaire (/23) **	15,73	16,74	16,67

Source : Enquête O.C.E

³² Voir, par exemple, Duvivier et Jeanmart (2014).

³³ Voir, par exemple, Lea *et al.* (1995) ainsi que Webley et Nyhus (2001).

L'analyse du tableau 11 ci-dessus indique que les jeunes ont une moins bonne connaissance de leur situation budgétaire que les personnes plus âgées (ligne 1). En ce qui concerne les éventuelles techniques mises en place afin de prévoir les dépenses à venir (score de budgétisation, ligne 2), des différences apparaissent également lorsque nous comparons les « 18 à 30 ans » et les « 31 à 65 ans », en défaveur des premiers. La ligne 3 montre également des différences en ce qui concerne le ressenti des répondants en termes de capacités en gestion budgétaire : les jeunes ont de moins bonnes capacités dans ce domaine, mais ils semblent en être conscients. La dernière ligne du tableau indique un score global de gestion budgétaire qui, pour chaque répondant, s'obtient en faisant la somme des trois autres scores. Le score global des jeunes est moins élevé que celui obtenu pour les « 31 à 65 ans ».

En résumé, les jeunes s'estiment davantage touchés par les difficultés financières que les personnes plus âgées. En outre, leurs compétences en gestion budgétaire sont plus faibles, tout comme leurs connaissances financières liées au crédit. Ces facteurs pourraient, du moins en partie, expliquer leurs difficultés financières, mais qu'en est-il de leur rapport au crédit ?

3.4.5. Un rapport particulier au crédit?

Les données de la C.C.P. indiquaient que, comparativement aux plus de 35 ans, les jeunes étaient moins concernés par le crédit. Par contre, ils étaient davantage sujets aux défaillances. Les montants empruntés en crédits à la consommation par les jeunes sont moins élevés que pour les autres tranches d'âges, à l'inverse des montants empruntés pour du crédit hypothécaire. Ces résultats s'expliqueraient en partie par des pratiques et un usage différents du crédit. Or, ces pratiques sont notamment influencées par le rapport que l'individu entretient avec le crédit. Cette section interroge donc le rapport des jeunes au crédit comme une possible explication aussi des difficultés financières ressenties.

Notre enquête abordait le rapport au crédit du répondant sur base de deux variables (reprises en annexe 3) :

- 1°) sa vision de l'emprunt comme plus ou moins normal
- 2°) son attitude plus ou moins favorable à l'emprunt

Est-il possible de mettre en lien l'âge et le fait de considérer l'emprunt comme un acte normal ? Autrement dit, les jeunes sont-ils plus nombreux à juger l'emprunt comme un acte normal ? Si l'on réalise un score de normalité de l'emprunt en reprenant les 5 items présentés au point A de l'annexe 3³⁴, les jeunes obtiennent un score moyen de normalité de l'emprunt plus faible que celui des personnes plus âgées. Il serait donc erroné d'affirmer que les jeunes considèrent l'emprunt comme un acte normal. Ceci pourrait contribuer à expliquer que, comparés aux plus âgés, les jeunes recourent moins au crédit. A l'inverse, nous pouvons également faire l'hypothèse qu'une pratique développée personnellement par un individu aura tendance à prendre un caractère normal à mesure de sa répétition. Les jeunes jugeraient ainsi l'emprunt moins normal que les personnes plus âgées étant donné qu'ils y ont moins eu recours.

³⁴ Les personnes ayant obtenu un score de 0 au score de normalité estiment qu'il est normal d'emprunter pour aucun des biens proposés : une maison/un appartement, une télévision, une voiture, de la nourriture, de l'électro-ménager.

Tableau 12 - Score moyen de normalité de l'emprunt en fonction de l'âge	
Tranche d'âge	Moyenne du score de normalité (0 à 5) *
18 à 30 ans	1.812
31 à 65 ans	1.89
Total	1,873

Source : Enquête O.C.E.

Les recherches en psychologie économique ont tenté d'identifier des variables d'attitudes pouvant être corrélées à l'endettement ou au surendettement des ménages. Les principales attitudes mises en évidence concernent le fait d'entretenir une attitude favorable ou positive par rapport au crédit (Noh Choi *et al.*, 1995 ou Livingstone et Lunt, 1992) ou encore d'avoir une image des dettes moins réprobatrice ou une plus grande tolérance à l'égard des dettes (Livingstone et Lunt, 1992 ou Lea *et al.*, 1995). La question posée est la suivante : existe-t-il un lien entre une attitude favorable à l'égard de l'emprunt et les difficultés financières d'un ménage ?

Pour sonder l'attitude d'une personne à l'égard de l'emprunt, il a été demandé aux répondants de se positionner par rapport aux deux dernières affirmations du point 2 de l'annexe 3. Un score d'attitude (de 0 à 100) a été créé sur base de ces deux items : le score le plus élevé (100) signifie que la personne est tout à fait d'accord avec le fait que payer à crédit est une bonne chose et qu'elle n'est pas du tout d'accord pour dire qu'emprunter de l'argent la dérange. Un score de 100 correspondrait à l'attitude la plus favorable qu'un répondant puisse manifester. Les scores moyens en fonction de l'âge sont donnés dans le tableau 13.

Tableau 13 - Score moyen d'attitude favorable par rapport au crédit en fonction de l'âge	
Tranche d'âge	Moyenne du score d'attitude **
18 à 30 ans	24.56
31 à 65 ans	27.90
Total	27.21

Source : Enquête O.C.E.

Les personnes plus jeunes obtiennent un score moyen d'attitude favorable plus faible que les personnes plus âgées. Ce résultat pourrait, comme dans le cas du score de normalité, contribuer à expliquer le fait que les plus jeunes recourent moins au crédit.

3.5. Synthèse

Deux résultats sont à souligner sur base des données présentées dans cette section. D'une part, les jeunes contractent moins de crédit que les autres répondants. D'autre part, les jeunes éprouvent davantage de difficultés financières que les personnes plus âgées. En outre, les jeunes emprunteurs semblent ressentir relativement plus de difficultés financières que les personnes de la même classe d'âge mais sans crédit.

Ces plus fortes difficultés pourraient, entre autres, s'expliquer par trois facteurs.

Premièrement, les revenus des classes d'âge plus jeunes sont plus faibles que ceux des répondants plus âgés. Ceux-ci sont d'ailleurs plus faibles chez les jeunes emprunteurs que chez les jeunes sans crédit.

Deuxièmement, le niveau de culture financière est plus faible chez les jeunes que chez les plus âgés. Bien qu'il n'y ait pas de différence significative en termes de capacités en calcul de base ou en calcul économique de base entre les deux échantillons, des différences se marquent au niveau des connaissances financières liées au crédit, en défaveur des plus jeunes.

Troisièmement, les compétences en gestion budgétaire des jeunes sont plus faibles que celles des répondants plus âgés.

Quatrièmement, même si les jeunes n'ont pas à faire face à des remboursements mensuels de crédits significativement plus élevés que les personnes plus âgées, les revenus des jeunes emprunteurs étant plus faibles, ces remboursements pèsent plus fortement sur leur budget.

En revanche, les difficultés financières des jeunes ne s'expliquent pas par un rapport plus favorable à l'emprunt, au contraire. En effet, les jeunes considèrent l'emprunt comme moins normal, ils y sont moins favorables que les répondants plus âgés et ont vision du risque lié à l'emprunt identique à ces derniers. Ce dernier résultat explique sans doute le fait que les jeunes ont moins recours au crédit que les autres répondants.

Ces résultats pourraient expliquer pourquoi les plus jeunes supportent des charges d'emprunt qui, comparées à leurs revenus, apparaissent plus lourdes que celles des plus âgés. Ils pourraient également expliquer d'autres décisions financières inappropriées pouvant déséquilibrer un budget en équilibre précaire.

Conclusion

Cet article s'interrogeait sur les difficultés financières éprouvées par les jeunes ainsi que sur leur recours au crédit en comparant leur vécu avec celui de l'ensemble de la population.

Concernant les difficultés financières, la fréquence des défauts de paiement est nettement plus importante pour les moins de 34 ans que pour le reste de la population. 8,8% des emprunteurs ayant entre 25 à 34 ans sont en défaut de paiement pour au moins un crédit, contre 7,2% pour les 35 à 44 ans. Les données d'enquête confirment cette tendance. Les jeunes reconnaissent plus fréquemment avoir été dans l'incapacité de payer et/ou de rembourser à temps leur loyer, des crédits, des factures diverses ou de l'argent emprunté à des proches. Plus que le reste de la population, les jeunes emprunteurs s'accordent pour dire qu'ils éprouvent des difficultés financières et qu'ils sont inquiets de leur situation financière. Il est également intéressant de souligner que les difficultés financières ressenties par les jeunes sont nettement plus fortes dès lors que l'on considère le sous-échantillon des jeunes ayant contracté des crédits, les jeunes sans aucun crédit en cours ressentent même moins de difficultés financières que les personnes plus âgées. La compréhension des mécanismes conduisant les jeunes à éprouver des difficultés financières est donc certainement à mettre en lien avec le poids exercé par le crédit sur leur budget.

Le fait que les jeunes emprunteurs éprouvent relativement plus de difficultés financières est certainement à mettre en lien avec l'importante partie de leurs revenus qui est consacrée au remboursement de leurs crédits. Pour les jeunes ayant un crédit hypothécaire en cours, par exemple, 43,3% des revenus sont nécessaires pour rembourser les mensualités, contre 32,6% pour les 31 à 65 ans. Toutefois, ces différences s'expliquent plus par la faiblesse du revenu des jeunes que par le montant de la mensualité à laquelle ils doivent faire face.

Les jeunes semblent également relativement moins dotés en termes de connaissances financières et pourraient être moins habiles en termes de gestion budgétaire. Ces facteurs pourraient les conduire à prendre des décisions financières moins appropriées et à être moins bien armés pour faire face à des difficultés financières passagères qui, dès lors, pourraient se transformer en difficultés durables.

Ces résultats montrent à quel point la prévention du surendettement et l'éducation financière prise dans sa globalité pourraient permettre de diminuer le nombre de jeunes devant faire face à des situations de difficulté financière. Parmi toutes les variables explicatives des difficultés financières des jeunes, l'éducation financière et la sensibilisation à la gestion budgétaire sont certainement celles sur lesquelles il est possible d'agir. On peut en effet mettre en place des politiques d'information et de prévention destinées à améliorer le niveau de culture financière des ménages et surtout les sensibiliser à la gestion de leur budget. La sensibilisation aux questions financières constitue certainement des outils au moyen desquels il est possible de lutter efficacement contre le surendettement.

C'est certes aux politiques qu'il appartient de prendre des mesures propres à améliorer le sort des ménages les plus vulnérables face aux difficultés financières, mais nous espérons avoir ici contribué un peu à guider le choix de ces mesures s'agissant en particulier des difficultés financières qui touchent les jeunes adultes.

Bibliographie

Atkinson, A. & Messy, F. (2012). Measuring Financial Literacy: Results of the OECD / International Network on Financial Education (INFE) Pilot Study. *OECD Working Papers on Finance, Insurance and Private Pensions*.

Bigot, R. (2011). *La Culture financière des Français*. Centre de Recherche pour l'Etude et l'Observation des Conditions de Vie.

CREDOC. (2012). Les jeunes d'aujourd'hui : quelle société pour demain ? *Cahiers de recherche*, 292, décembre 2012.

Duvivier, R. & Jeanmart C. (2014). Les difficultés financières des Belges : quels liens avec l'endettement, le niveau de culture financière et la capacité à gérer un budget ? *Revue Bancaire et Financière*, 3, 203-218.

Friedman, M. (1957). *A Theory of the Consumption Function*. National Bureau of Economic Research, Princeton.

Jeanmart, C. & Duvivier, R. (2014). Les personnes en difficulté financière ont-elles un rapport particulier au crédit et à l'endettement ? *Revue Bancaire et Financière*, 3, 219-225.

Lea, S.E.G. Webley, P. & Walker, C.M. (1995). Psychological factors in consumer debt: Money management, economic socialization, and credit use. *Journal of Economic Psychology*, 16, 4, 681-701.

Livingstone, S. & Lunt, P. (1992). Predicting Personal Debt and Debt Repayment: Psychological, Social and Economic Determinants. *Journal of Economic Psychology*, 13, 101-134.

McKay, S. Jeffreys, S. Paraksevpoulou, A. & Keles, J. (2012). Etude sur le travail précaire et les droits sociaux, Synthèse. Working Lives Research Institute, Faculty of Social Sciences and Humanities London Metropolitan University.

Noh Choi, H. & De Vaney, S. (1995). Differences in the Use of Bank and Retail Credit Cards in the U.S.A. *Journal of Consumer Studies and Home Economics*, 19, 381-392.

Observatoire du Crédit et de l'Endettement. (2014). Prévention et traitement du surendettement en Wallonie : Rapport d'évaluation 2013. O.C.E., Marchienne au Pont.

Recours, F. Hebel, P. & Berger, R. (2008). Effets de générations, d'âge et de revenus sur les arbitrages de consommation. *Cahier de Recherche*, n° 258, CREDOC, décembre 2008.

Vlaams Centrum Schuldenlast. (2014). Onderzoeksrapport. Cijfer- en profielgegevens van de Vlaamse huishoudens in budget- en/of schuldhelpverlening anno 2013. V.C.S., Brussel.

Webley, P. & Nyhus, E. K. (2001). Life-cycle and dispositional routes into problem debt. *British Journal of Psychology*, 92, 423-446.

Annexes

Annexe 1. Questions destinées à évaluer le niveau de culture financière

Annexe2. Questions destinées à évaluer la gestion budgétaire

Annexe 3. Questions destinées à évaluer le rapport au crédit

Annexe 1. Questions destinées à évaluer le niveau de culture financière

1. Les capacités en calcul élémentaire : 4 questions ouvertes destinées à tester le niveau en calcul élémentaire des répondants.

Indiquez la réponse à chacune des 4 questions suivantes dans la case de droite	Réponse :
1°) Un magasin vend tous ses articles à moitié prix. Un canapé coûtait 400 euros. Combien coûte-t-il au moment de la promotion ?	<input type="text"/>
2°) Vous prêtez 1000 euros à un ami. Il vous promet de vous rendre cette somme dans un an avec un intérêt de 10%. Au total, combien récupérerez-vous dans un an ?	<input type="text"/>
3°) Si 5 personnes se partagent équitablement un prix de 2 millions d'euros à la loterie, combien recevra chaque personne ?	<input type="text"/>
4°) Un vendeur de journaux a déjà vendu 90% de ce qu'il avait à vendre pour la journée. Sachant qu'il lui reste 10 journaux à vendre, combien en avait-il à vendre au début de la journée ?	<input type="text"/>

2. Les capacités en calcul économique : 3 questions à choix multiples³⁵ ; chaque question tente d'évaluer une connaissance particulière

Consigne : Pour chaque question, une seule réponse est correcte. Certaines questions sont difficiles. Si vous ne connaissez pas la réponse à une ou plusieurs questions, cochez simplement « ne sais pas ».

2.1. Question mesurant la capacité à comprendre l'impact de l'inflation sur le pouvoir d'achat : Supposez que d'ici 2020, vos revenus doublent ainsi que les prix de tous les biens et services. En 2020, que serez-vous capable d'acheter avec vos revenus ?

- Plus qu'aujourd'hui
- Moins qu'aujourd'hui
- Autant qu'aujourd'hui
- Ne sais pas

2.2. Question mesurant la compréhension du mécanisme de l'intérêt composé : Vous avez 1000 euros sur votre compte et le taux d'intérêt est de 10% par an. Au bout de 2 ans, quel sera le solde de votre compte si vous n'effectuez aucun retrait ?

- 1.200 euros
- 1.100 euros
- 1.210 euros
- Ne sais pas

³⁵ Dans cette annexe, les réponses correctes sont surlignées en gris.

2.3. Question évaluant la capacité à mesurer le poids exercé par l'intérêt sur le montant des remboursements : Vous dépensez 1000 euros avec votre carte de crédit. Le taux d'intérêt est de 1% par mois. Chaque mois, vous remboursez 10 euros. En combien de temps votre dette sera-t-elle totalement remboursée ?

- Moins de 8 ans et 4 mois (< 100 mois)
- Exactement 8 ans et 4 mois (= 100 mois)
- Entre 9 ans et 15 ans (> 100 mois)
- Jamais, vous serez toujours endetté
- Ne sais pas

3. Les connaissances financières liées au crédit³⁶ (4 questions à choix multiples)

Consigne : Pour chaque question, une seule réponse est correcte. Certaines questions sont difficiles. Si vous ne connaissez pas la réponse à une ou plusieurs questions, cochez simplement « ne sais pas ».

3.1. Question évaluant la connaissance du principe du taux variable : En matière de crédit hypothécaire, le taux d'intérêt variable est :

- Un taux dont je peux demander la variation.
- Un taux pouvant varier en fonction de critères définis par la loi.
- Un taux qui varie en fonction des bénéfices de la banque.
- Ne sais pas.

3.2. Question évaluant la connaissance de l'utilité du TAEG : Parmi les propositions suivantes, laquelle vous semble correcte ?

- Le TAEG permet de comparer différentes offres de crédit afin d'identifier la plus avantageuse.
- Le TAEG est une mesure du risque associé à différents produits de placement.
- Le TAEG est la taxe additionnelle sur les emprunts garantis par l'Etat.
- Ne sais pas.

3.3. Question évaluant la connaissance de l'utilité d'une assurance solde restant dû : Dans le cadre d'un crédit, une assurance solde restant dû est :

- Une assurance qui règle toutes mes dettes après mon décès.
- Une assurance qui paie le montant restant de mon crédit en cas de décès.
- Une assurance qui octroie un capital à mes héritiers en cas de décès.
- Ne sais pas.

3.4. Question évaluant la connaissance de la définition du taux d'intérêt débiteur : Le taux d'intérêt débiteur correspond :

- Aux frais payés lorsque je débite une certaine somme de mon compte.
- Au taux d'intérêt que je reçois sur mon épargne.
- Au taux d'intérêt que je paie lorsque j'emprunte de l'argent.
- Ne sais pas.

³⁶ Dans cette annexe, les réponses correctes sont surlignées en gris.

4. Questions subjectives liées à la culture financière des répondants

	Tout à fait d'accord	D'accord	Pas d'accord	Pas du tout d'accord
Je comprends facilement les sujets liés à l'économie.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
J'ai de bonnes connaissances des notions liées au crédit.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Je suis à l'aise avec les chiffres et le calcul.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

Annexe 2. Questions destinées à évaluer la gestion budgétaire

1. **Connaissances du budget** : Etes-vous capables d'indiquer un montant concernant :

	Oui, avec précision	Oui, approximativement	Pas du tout
La somme disponible aujourd'hui sur votre (vos) compte(s) bancaire(s) ?	<input type="checkbox"/> (2pts)	<input type="checkbox"/> (1pt)	<input type="checkbox"/> (0 pt)
Le montant mensuel de vos dépenses en alimentation ?	<input type="checkbox"/> (2pts)	<input type="checkbox"/> (1pt)	<input type="checkbox"/> (0 pt)
Le montant annuel de votre assurance habitation ?	<input type="checkbox"/> (2pts)	<input type="checkbox"/> (1pt)	<input type="checkbox"/> (0 pt)
Les revenus mensuels de votre ménage ?	<input type="checkbox"/> (2pts)	<input type="checkbox"/> (1pt)	<input type="checkbox"/> (0 pt)

2. **Mise en place de techniques permettant de contrôler le budget**

	Jamais	Parfois	Souvent	Toujours
Je réfléchis à mes achats avant de me rendre dans une grande surface.	<input type="checkbox"/> (0pt)	<input type="checkbox"/> (1pt)	<input type="checkbox"/> (2pts)	<input type="checkbox"/> (3pts)
Avant de faire une grosse dépense, je regarde si elle ne met pas mon budget en péril.	<input type="checkbox"/> (0pt)	<input type="checkbox"/> (1pt)	<input type="checkbox"/> (2pts)	<input type="checkbox"/> (3pts)
Je prévois à l'avance les grosses dépenses.	<input type="checkbox"/> (0pt)	<input type="checkbox"/> (1pt)	<input type="checkbox"/> (2pts)	<input type="checkbox"/> (3pts)
Je vérifie le solde de mon compte en banque.	<input type="checkbox"/> (0pt)	<input type="checkbox"/> (1pt)	<input type="checkbox"/> (2pts)	<input type="checkbox"/> (3pts)

3. **Appréciation subjective de la capacité à gérer un budget correctement**

	Tout à fait d'accord	D'accord	Pas d'accord	Pas du tout d'accord
Je gère correctement mon budget.	<input type="checkbox"/> (3 pts)	<input type="checkbox"/> (2pts)	<input type="checkbox"/> (1 pt)	<input type="checkbox"/> (0 pt)

Annexe 3. Questions destinées à évaluer le rapport au crédit

1. Selon vous, est-il normal d'emprunter de l'argent pour :

	Oui, il est normal d'emprunter pour cela	Non, pas pour cela
Une maison / un appartement ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Un téléviseur ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Une voiture ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
De la nourriture ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
De l'électroménager ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

2. Positionnez-vous par rapport aux affirmations ci-dessous en cochant la case appropriée

	Tout à fait d'accord	D'accord	Pas d'accord	Pas du tout d'accord
Cela me dérange d'emprunter de l'argent.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
C'est une bonne chose de pouvoir payer ses achats à crédit.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>